



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

**34<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 9 novembre 2018, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M<sup>me</sup> Espinosa Garcés. . . . . (Équateur)

*En l'absence de la Présidente, M. Ke (Cambodge),  
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

## Point 92 de l'ordre du jour

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

#### Note du Secrétaire général (A/73/315)

#### Projet de résolution (A/73/L.19)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Avant que nous ne commençons, j'informe les membres que le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique a fait savoir à la Présidente de l'Assemblée générale qu'il n'était malheureusement pas en mesure de participer à la séance d'aujourd'hui pour présenter le rapport de l'Agence pour l'année 2017 et prononcer une déclaration sur les faits nouveaux intervenus depuis sa publication. Le texte de la déclaration qu'il avait préparée a été distribué sous couvert d'une lettre de la Présidente de l'Assemblée générale et sera publié comme document officiel (voir A/73/315/Add.1).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie pour présenter le projet de résolution A/73/L.19.

**M. Ababneh** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais débiter ma déclaration en exprimant notre profonde gratitude à M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA), pour son exposé contenu dans la déclaration qui a été distribuée au sujet des principales activités de l'AIEA (voir A/73/315/Add.1) et pour sa présentation du rapport de l'Agence pour 2017 (voir A/73/315).

Ce débat annuel est pour l'Assemblée générale une occasion très importante d'évaluer les tâches et les activités fondamentales de l'AIEA et de mettre en évidence la grande importance que la communauté internationale dans son ensemble attache au travail de l'Agence et à sa devise, « L'atome pour la paix et le développement ». Cela ressort clairement du rapport de l'AIEA en ce qui concerne l'application du système des garanties, la facilitation des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, la garantie de l'emploi sûr de cette technologie, la coopération technique et le renforcement des capacités, et la sûreté et la sécurité nucléaires. L'Agence a réussi à trouver un bon équilibre entre toutes ces activités, contribuant ainsi non seulement à consolider la paix et la sécurité internationales mais aussi à réaliser plusieurs objectifs de développement durable, en particulier dans les pays en développement.

Le Royaume hachémite de Jordanie, en sa qualité de Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour l'année courante, est heureux de présenter le projet de résolution de l'Assemblée générale A/73/L.19, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », dont le contenu a fait consensus parmi les États membres de l'Agence à l'issue de consultations tenues à Vienne le 16 octobre. Il a également été bien accueilli ici à New York lors d'une réunion organisée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-36858(F)



Document adapté

Merci de recycler



le 25 octobre, à laquelle tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient invités.

Le projet de résolution dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie découle d'une prescription fondamentale énoncée dans le Statut de l'AIEA, ainsi que d'un accord de coopération signé par l'ONU et l'AIEA en 1957. Conformément à la pratique établie, le texte prend note des résolutions et décisions adoptées par la Conférence générale de l'Agence à sa soixante-deuxième session ordinaire et réaffirme l'appui énergétique des États Membres à l'AIEA et à la poursuite de ses activités.

Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution par consensus cette année, illustrant ainsi l'importance de l'Agence et de son rôle en tant qu'instrument international et point focal.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Kritikos** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; et la République de Moldova se rallient à la présente déclaration.

Nous sommes heureux de souscrire au projet de résolution (A/73/L.19) sur le rapport (voir A/73/315) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) – rapport qui réaffirme une fois de plus le rôle indispensable de l'Agence en matière de non-prolifération des armes nucléaires et pour ce qui est de faciliter le développement et l'application pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que dans les domaines du transfert de technologie et de la vérification, de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Nous notons également avec satisfaction l'important soutien exprimé pour le travail de l'Agence.

L'Union européenne est pleinement engagée en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous réaffirmons notre vif appui à la mise en œuvre intégrale, complète et effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui constitue la pierre angulaire du régime international de non-prolifération, fondement essentiel de la démarche

de désarmement nucléaire, conformément à son article VI, et que nous jugeons crucial pour la poursuite du développement d'applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Union européenne exprime une nouvelle fois son plein soutien à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs et réitère qu'elle est prête à prêter son concours au processus en ce sens.

Le système de garanties de l'AIEA est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle indispensable dans la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération. Nous insistons sur la responsabilité principale du Conseil de sécurité en cas de manquement. L'Union européenne est par ailleurs consciente des graves difficultés en matière de prolifération qui continuent de faire peser une menace sur la sécurité internationale et de la nécessité d'y trouver des solutions pacifiques et diplomatiques.

L'Union européenne est déterminée à travailler avec la communauté internationale pour préserver le Plan d'action global commun, accord unanimement approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). Déplorant profondément le retrait des États-Unis du Plan d'action, l'UE précise que, tant que l'Iran continuera d'honorer ses engagements dans le domaine nucléaire, elle restera attachée à la mise en œuvre pleine et effective de l'accord sur le nucléaire. Nous appelons toutes les parties à appliquer pleinement et effectivement toutes les parties du Plan d'action. Tout en se félicitant de l'évolution actuelle de la situation, l'UE souligne encore une fois que l'Iran doit continuer d'honorer strictement tous ses engagements relatifs au nucléaire et de coopérer pleinement et en temps voulu avec l'AIEA, y compris en donnant suite à l'accord de garanties généralisées et à son protocole additionnel, ainsi qu'en accordant tout l'accès demandé. À cet égard, il est essentiel que l'Iran ratifie rapidement le protocole additionnel. L'Union européenne apporte tout son soutien à la mission de long terme de l'AIEA qui consiste à vérifier et surveiller le respect par l'Iran de ses engagements dans le domaine nucléaire et rappelle qu'il importe de veiller à ce que l'Agence dispose des moyens requis pour remplir son rôle.

Les récents pourparlers intercoréens de haut niveau, la Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne et la déclaration conjointe publiée à l'issue du sommet de Singapour entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée sont des avancées

susceptibles d'apaiser les tensions dans la péninsule coréenne. Si elle souscrit à ces efforts diplomatiques, l'Union européenne n'en exhorte pas moins la République populaire démocratique de Corée à participer sérieusement aux négociations de suivi et à prendre des mesures concrètes pour s'engager de façon crédible sur la voie d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et maintenir la suspension annoncée de ses essais d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Tant que la République populaire démocratique de Corée n'aura pas pris ces mesures concrètes pour concrétiser la dénucléarisation, nous continuerons d'appliquer strictement les sanctions en vigueur, et nous invitons tous les États à faire de même. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de se conformer aux résolutions applicables du Conseil de sécurité, d'adhérer de nouveau et le plus tôt possible au Traité sur la non-prolifération et aux garanties de l'AIEA et de signer et ratifier sans délai le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Union européenne attache toujours la plus haute importance à la préservation du rôle essentiel de l'AIEA dans la vérification du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et appuie les efforts déployés par le Secrétariat pour que l'Agence soit encore plus en mesure de s'acquitter de cette tâche.

L'Union européenne prie instamment la Syrie de coopérer promptement et en toute transparence avec l'Agence pour régler toutes les questions en suspens, notamment en concluant et appliquant dès que possible un protocole additionnel.

L'Union européenne continue d'appeler à l'universalisation dans les meilleurs délais de l'accord de garanties généralisées et de son protocole additionnel. Elle souscrit résolument au concept de contrôle au niveau de l'État, ainsi qu'à la poursuite du développement et de la mise en application de capacités accrues en matière de services analytiques, d'analyse de l'information et de technologies. En outre, elle soutient activement le système de garanties de l'Agence par l'intermédiaire du programme d'appui pour les garanties de la Commission européenne, de l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire et des programmes d'appui des États Membres.

L'Union européenne et ses États membres attachent la plus haute importance à la réalisation mondiale et à l'amélioration continue de la sûreté nucléaire. Pour cette raison, une directive de l'Union européenne a établi un système d'évaluations par les pairs sur des questions

de sûreté précises à effectuer au moins tous les six ans. La première évaluation de ce genre, consacrée à la gestion du vieillissement des réacteurs de recherche et des centrales nucléaires, a récemment été achevée. L'Union européenne a également fourni son expertise par l'intermédiaire de tests de résistance dans différents pays voisins en vue de bâtir un cadre de sûreté nucléaire plus robuste, durable et transparent à l'échelle mondiale.

L'Union européenne met l'accent sur la nécessité de continuer à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde afin d'empêcher le terrorisme nucléaire et le détournement de matières nucléaires et radioactives. À cette fin, il importe vraiment selon nous que les États ratifient et appliquent intégralement les traités pertinents, l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et nous soulignons le caractère central des résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) du Conseil de sécurité. Dans le contexte de la stratégie de l'UE qui vise à contrer la prolifération des armes de destruction massive, nous soutenons activement les initiatives internationales contribuant au renforcement de la sécurité nucléaire. Entre 2014 et 2020, l'Union européenne a alloué plus de 100 millions d'euros à l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. L'Union européenne prêterait son concours aux préparatifs de la conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui doit se tenir en février 2020.

L'Union européenne appuie fermement le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans l'amélioration du cadre de sécurité nucléaire mondiale par le renforcement de la coopération internationale, la mise à disposition de services consultatifs et la fourniture d'une assistance directe aux États membres. Nous demandons aux États membres de l'AIEA de faire en sorte que des ressources suffisantes soient disponibles pour financer ces services. Avec ses États membres, l'UE est parmi les principaux donateurs du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA. Les fonds qu'elle verse contribuent à ce que l'Agence puisse aider les pays à mettre à niveau et garantir la protection physique d'installations données et à améliorer leur infrastructure réglementaire nationale.

L'Union européenne demeure fermement convaincue des avantages présentés par les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire et

déterminée à faire en sorte que des normes strictes en matière de sûreté, de sécurité et de garanties soient appliquées pour protéger nos intérêts collectifs dans le domaine de la non-prolifération. L'Union européenne a soutenu le projet de l'AIEA concernant une banque d'uranium faiblement enrichi à hauteur d'environ 25 millions d'euros et attend impatiemment que celle-ci soit pleinement opérationnelle en 2019.

Enfin, l'Union européenne et ses États membres restent de fervents partisans du Programme de coopération technique de l'AIEA. L'UE est le deuxième plus important bailleur du Programme. Nous apprécions vraiment le rôle de l'Agence dans la promotion du développement responsable des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, et nous notons avec satisfaction que l'AIEA continue de participer activement au dialogue mondial sur les objectifs de développement durable. L'Union européenne soutient les utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires, notamment en fournissant une expertise technique et avec une contribution annuelle moyenne de 15 millions d'euros.

**M<sup>me</sup> Fedorovich** (Biélorus) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation de la République du Biélorus, je tiens à remercier M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour l'élaboration du rapport de l'Agence pour 2017 (voir A/73/315).

La focalisation sur le développement durable est aujourd'hui un trait important de la coopération internationale. En tant que l'une des nations fondatrices de l'AIEA, le Biélorus se réjouit que l'Agence apporte une contribution sensible à la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il nous paraît bon de mettre l'accent sur le rôle de l'AIEA dans la facilitation des utilisations pacifiques des technologies nucléaires et radiologiques. La mise au point et l'emploi très répandu de ces technologies aident à surmonter les difficultés rencontrées dans l'action menée pour remédier à des problèmes mondiaux qui vont de l'énergie à la sécurité alimentaire en passant par le traitement du cancer et la lutte contre les changements climatiques. Le Biélorus adhère sans réserve au système de garanties de l'AIEA, qui est un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire et joue un rôle irremplaçable dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Selon nous, il est particulièrement important de veiller à ce que le processus d'amélioration

du mécanisme des garanties reste clair, objectif et basé sur les droits et les obligations des parties conformément à leur accord de garanties.

Le Programme de coopération technique de l'AIEA est le mécanisme par lequel les dispositions de l'article IV du Traité sur la non-prolifération sont effectivement suivies d'effet, et l'un des aspects les plus importants du rôle assigné à l'Agence en termes d'application du Traité. Pour le Biélorus, le Programme de coopération technique est devenu une source concrète d'appui pour régler les problèmes de développement socioéconomique. Grâce à lui, nous gérons avec succès, depuis bientôt trois décennies, les questions de développement durable dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. La coopération technique de l'AIEA a également fait beaucoup pour nos programmes nationaux de médecine nucléaire.

Le Biélorus partage l'opinion selon laquelle l'énergie nucléaire conservera pour l'instant sa position et son potentiel de développement. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par l'AIEA pour aider les États membres à prendre des décisions pondérées quant à l'élaboration et à la mise en place de programmes nationaux en matière d'énergie nucléaire. La coopération entre le Biélorus et l'AIEA dans ce domaine a évolué depuis les premiers temps de l'exécution de notre programme national. Nous avons activement fait usage de toute la gamme des instruments de l'Agence, des projets de coopération technique aux missions d'experts, en passant par les évaluations par les pairs. Les accidents nucléaires de Tchernobyl et de Fukushima ont bien montré que la nécessité d'assurer la sécurité nucléaire est une priorité du plus haut niveau, et nous nous félicitons que l'Agence contribue de plus en plus notablement à la mise en place d'une infrastructure de sûreté nucléaire fiable dans le monde entier. Nous saluons les travaux de l'AIEA sur le renforcement et l'universalisation des conventions applicables et sur l'élaboration et l'amélioration de normes et de documents techniques. La tâche du secrétariat qui consiste à fournir des services consultatifs et à conduire des évaluations indépendantes par les pairs dans les États intéressés est extrêmement importante.

Le Biélorus souscrit au projet de résolution A/73/L.19, sur le rapport de l'AIEA, et s'est porté coauteur du texte, en témoignage de son adhésion aux activités de l'Agence en matière de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de renforcement du régime de non-prolifération nucléaire.

**M. Safronkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe remercie M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa présentation du rapport (voir A/73/315) sur les activités de l'Agence. Notre pays était présent à la création de l'Agence. Nous l'avons toujours soutenue et apprécions l'action qu'elle a menée durant la période considérée. Nous espérons que l'AIEA continuera d'intensifier ses efforts dans l'intérêt du développement de l'énergie et des technologies atomiques dans le monde entier et de la coopération internationale dans ces domaines, tout en améliorant et renforçant le régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Le caractère unique du mécanisme de vérification de l'AIEA lui permet d'être hautement efficace pour surveiller le respect par les États de leurs engagements en matière de non-prolifération. L'une des réalisations centrales à cet égard consiste dans le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien. À ce jour, l'Iran reste le pays qui a été le plus visé par les activités de vérification de l'Agence. L'AIEA a établi et applique un mécanisme de vérification excessivement complexe et s'acquitte efficacement des tâches y afférentes, ce qui lui permet de contrôler que Téhéran satisfait aux obligations qui lui sont faites en vertu du Plan d'action et de ses garanties en vigueur. Les rapports du Directeur général confirment régulièrement que Téhéran remplit ses obligations découlant du Plan d'action, parallèlement à sa mise en œuvre du protocole additionnel à son accord de garanties. Nous réaffirmons notre ferme attachement au Plan d'action global commun, qui représente un équilibre soigneusement trouvé entre les intérêts respectifs des parties et devrait être strictement appliqué. Nous apportons diverses formes d'appui à l'Agence en ce qui concerne l'Iran, par exemple en organisant des cours de formation ciblés à l'intention des inspecteurs de l'AIEA. Nous soulignons que nous sommes profondément préoccupés par les agissements irresponsables des États-Unis en ce qui concerne le Plan d'action, qui visent à compromettre cet accord international multilatéral soutenu par le Conseil de sécurité.

Nous nous réjouissons de l'élan positif imprimé au processus de règlement du problème nucléaire dans la péninsule coréenne. Il faut rappeler à ce sujet que le mandat de l'Agence ne permet pas que ses moyens soient utilisés pour vérifier le démantèlement d'armes nucléaires ou d'infrastructures nucléaires militaires. Toutefois, nous accueillons avec satisfaction le travail

accompli par le secrétariat de l'AIEA pour la tenir prête à reprendre l'application des garanties dans toute la péninsule coréenne.

La Fédération de Russie est favorable à ce que l'on améliore les capacités de contrôle de l'Agence, y compris, à l'avenir, en convertissant les protocoles additionnels aux accords de garanties de l'AIEA en norme universellement reconnue pour la vérification du respect des obligations de non-prolifération. Quelque réforme que l'on entreprenne concernant le système de garanties de l'Agence, le mécanisme attaché à sa mise en œuvre devrait rester objectif, dépolitisé, basé sur la technique, compréhensible pour les États membres et fondé sur les droits et les obligations des parties conformément à leurs accords de garanties. Il est capital d'aborder la vérification nucléaire de façon objective et impartiale pour assurer la stabilité du système de garanties généralisées de l'AIEA et du régime de non-prolifération des armes nucléaires en général.

La Russie participe activement aux activités de l'Agence en tant que donateur, y compris par des contributions volontaires au Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants de l'AIEA, au Fonds de coopération technique et au Fonds pour la sécurité nucléaire, ainsi qu'à l'appui de l'exécution des projets de l'Agence dans le domaine du développement des infrastructures nucléaires. À l'heure actuelle, nos contributions extra-budgétaires annuelles à l'AIEA sont comparables aux fonds que nous consacrons au budget ordinaire de l'Agence.

Nous soutenons sans réserve les efforts de l'AIEA dans le domaine de la coopération technique et dans la fourniture de l'assistance connexe aux pays en développement et nous encourageons activement le développement de l'énergie atomique dans d'autres pays. En 2017 et 2018, nous avons signé des accords relatifs à la coopération nucléaire pacifique avec le Bangladesh, la Zambie, le Kazakhstan, le Cambodge, la Chine, le Paraguay, le Soudan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. À cet égard, je tiens à souligner qu'en Russie nous disposons d'un centre international opérationnel pour l'enrichissement de l'uranium, auquel nous invitons à participer tous les États développant l'énergie atomique et honorant leurs engagements en matière de non-prolifération. La Russie construit également un réacteur de recherche polyvalent à neutrons rapides à l'Institut public de recherche sur les réacteurs nucléaires. Nous invitons tous les pays intéressés à participer aux

activités de notre centre international de recherche au sein de l'Institut.

La Fédération de Russie appuie les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine de la sécurité nucléaire physique. Nous sommes fermement convaincus que la responsabilité d'assurer cette sécurité sur le territoire de chaque État incombe aux États eux-mêmes, qui doivent user de leur pouvoir discrétionnaire pour déterminer les paramètres optimaux de leurs mesures et systèmes nationaux. Nous soulignons le rôle central que joue l'AIEA dans la coopération internationale en matière de sécurité nucléaire et sa participation active à l'organisation de contacts et au partage d'expériences entre États intéressés. Nous estimons qu'il est important de faire en sorte que le plus grand nombre possible d'États adhèrent aux accords internationaux sur la sécurité nucléaire, à savoir la Convention sur la protection physique des matières et des installations nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. La Russie a signé et ratifié ces conventions internationales et nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à accélérer leurs procédures internes pour être parties à ces instruments internationaux importants.

Nous insistons sur la nécessité de veiller à ce que les États membres de l'AIEA adoptent une approche prudente à l'égard de l'Agence. Il importe de s'abstenir de toute participation artificielle à l'ordre du jour des organes directeurs de l'Agence ou à ses activités en général qui dépassent le cadre de son statut, notamment les questions de désarmement nucléaire. Compte tenu de l'importance des activités de l'Agence visant à développer l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire, la délégation russe appuie le projet de résolution A/73/L.19, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », dont elle est coauteur.

**M. Horne** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie félicite le Directeur général, M. Amano pour son rapport sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/73/315) et est heureuse de continuer de parrainer le projet de résolution A/73/L.19.

Le rapport décrit ce qui a été une autre année productive pour l'AIEA. L'Australie apprécie vivement les activités de l'Agence dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires, de la sûreté, de la sécurité, des garanties et de la coopération technique. L'an

dernier, nous avons célébré le soixantième anniversaire de l'Agence. Comme nous l'avons noté à l'époque, ces thèmes sont tout aussi pertinents et importants aujourd'hui qu'ils l'étaient au tout début. Pour l'avenir, l'Australie se félicite en particulier de l'engagement du Directeur général dans la défense de l'égalité des sexes. Nous continuerons d'appuyer fermement les efforts visant à accroître la représentation des femmes dans les domaines techniques et aux postes de direction de l'Agence, en particulier par l'intermédiaire du Groupe des amis des femmes dans le secteur nucléaire, désormais établi à Vienne.

L'Australie demeure un fervent partisan du transfert de connaissances et d'expertise par le biais du programme de coopération technique de l'AIEA et est heureuse de fournir des contributions extrabudgétaires à l'Initiative sur les utilisations pacifiques. Nous sommes fiers de fournir ces fonds pour la modernisation des laboratoires d'applications nucléaires à Seibersdorf et pour le projet de renouvellement.

L'Australie est fermement attachée à la sûreté et à la sécurité nucléaires et fait l'objet cette semaine d'une mission du Service intégré d'examen de la réglementation, ce qui témoigne de son engagement soutenu à l'égard du système international d'évaluation par les pairs et de l'amélioration continue de la réglementation en matière de sûreté nucléaire et radiologique. Cette mission fait également suite à l'achèvement d'une mission de suivi du Service consultatif international sur la protection physique, qui s'est tenue en Australie en novembre 2017. L'AIEA continue de jouer un rôle de coordination essentiel en aidant les États Membres à renforcer la sécurité nucléaire. L'importance mondiale de la sécurité nucléaire et du rôle de l'AIEA a été soulignée à nouveau lors de la Conférence internationale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire, qui s'est tenue avec succès en décembre 2016 et a attiré plus de 2 100 participants de 139 États membres. Nous attendons avec intérêt la prochaine conférence, qui se tiendra en 2020. Nous nous félicitons également de ce que l'AIEA continue d'œuvrer en faveur de la Convention modifiée sur la protection physique des matières et des installations nucléaires et demandons aux États de préparer comme il convient la conférence d'examen de la Convention modifiée, qui se tiendra en 2021.

Le Gouvernement australien reste attaché à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord. Nous nous félicitons du dialogue en cours entre la Corée du Nord et la République de Corée

et les États-Unis. Nous prenons note de l'engagement pris par la Corée du Nord d'arrêter les essais nucléaires et d'autoriser les inspections internationales du site d'essais nucléaires de Punggye-ri et du site de missiles de Tongchang-ri. Même si nous estimons que ces engagements sont positifs, nous restons déterminés à maintenir la pression sur la Corée du Nord jusqu'à ce qu'elle prenne des mesures concrètes pour se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur ses programmes nucléaires et de missiles balistiques.

L'Australie remercie la Jordanie d'avoir présenté le projet de résolution. Il nous tarde de contribuer aux succès continus de l'AIEA dans les années à venir.

**M<sup>me</sup> Picco** (Monaco) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de débiter mon intervention en saluant la réélection de M. Yukiya Amano à la tête de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui témoigne de la confiance que les États Membres placent dans son leadership.

Comme l'indique le rapport annuel qui nous a été présenté (voir A/73/315), il est important de rappeler l'objectif de l'Agence d'accroître « la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier » et de souligner sa devise « L'atome pour la paix et le développement », qui symbolise en peu de mots le caractère primordial de sa mission.

Dans un monde tourmenté, où nos États sont souvent confrontés à plusieurs défis concomitants et cumulatifs, le rôle de l'Agence demeure central. D'une part, elle doit faire face aux défis sécuritaires comme la prolifération nucléaire et faire respecter les garanties prises par les États, et d'autre part, ses programmes apportent une contribution importante dans le domaine du développement. L'accès à une énergie sûre, abordable et à faible émission de gaz à effet de serre ainsi que l'utilisation de techniques nucléaires dans les domaines de l'agriculture, de l'érosion des sols et de la santé notamment, contribuent directement aux objectifs de développement durable 7, 2 et 3, respectivement. Ainsi, si le grand public ne se rend pas toujours compte de l'ensemble des usages qui sont faits de la technologie nucléaire et de la contribution positive au quotidien de l'utilisation pacifique de l'atome, le rôle de l'Agence est un garant principal de la sécurité internationale et un facteur important de développement durable.

Le Forum scientifique qui s'est tenu au siège de l'AIEA à Vienne en septembre dernier, et qui est consacré cette année à « la technologie nucléaire au service du

climat : atténuation et adaptation », était particulièrement opportun, tant les impacts des changements climatiques nous affectent tous sans exception, et certains pays avec une violence extrême. Le travail de l'AIEA peut nous aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à évaluer les effets des changements climatiques par l'application de techniques nucléaires au service de la recherche scientifique et de la préservation du climat. Que l'Assemblée soit également assurée que la Principauté continuera de soutenir l'Agence, et notamment le Programme d'action en faveur de la cancérothérapie qui vise à améliorer l'efficacité des services de médecine radiologique dans la lutte contre le cancer, que le Gouvernement princier appuie depuis une décennie. Par ailleurs, nous partageons avec l'Agence un profond engagement en faveur de la science et de la coopération, qui doivent permettre de répondre aux aspirations des États pour contribuer au développement durable et améliorer la qualité de vie.

Dans le domaine de la recherche scientifique marine, l'Agence a, par exemple, élaboré de nouvelles méthodes d'analyse et mené des études environnementales afin d'améliorer la compréhension des mouvements de contaminants toxiques (mercure, plomb, etc.) et leurs effets sur les écosystèmes côtiers et marins. La coopération de Monaco avec l'Agence remonte à 1961, lorsque fut installé le premier Laboratoire international de radioactivité marine de l'AIEA, au sein du Musée océanographique. Initialement, les laboratoires installés à Monaco étaient spécifiquement consacrés à l'environnement marin et menaient des recherches scientifiques, tant au sein du Laboratoire que sur les océans et les mers du monde, pour évaluer les impacts d'activités humaines sur les espèces marines et collecter des données. La Principauté accueille depuis 20 ans les Laboratoires de l'environnement de l'AIEA dans leur emplacement actuel, où plus de 40 personnes travaillent. Cet anniversaire était célébré le mois dernier en Principauté avec le Directeur général adjoint de l'Agence et Chef du Département des sciences et des applications nucléaires.

En 2012, l'Agence a aussi établi, dans ces mêmes locaux, le Centre international de coordination sur l'acidification des océans au sein des Laboratoires de l'environnement. Conséquence directe de l'augmentation du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, l'acidification des océans a des impacts importants et dévastateurs pour les nombreuses espèces marines qui forment une coquille ou un squelette calcaire, comme les crustacés et les coraux.

L'AIEA, son centre international de coordination et le Centre scientifique de Monaco organisent à intervalle régulier, en Principauté, des ateliers internationaux sur les impacts socioéconomiques de l'acidification des océans. Après avoir dressé un état des lieux, étudié les conséquences sur la pêche et l'aquaculture et abordé les impacts pour les populations côtières, la quatrième édition, en octobre 2017, était consacrée aux effets sur les récifs de coraux.

En conclusion, Monaco exprime cette année encore toute sa confiance à l'Agence internationale de l'énergie atomique et a le plaisir de continuer à se porter coauteur du projet de résolution A/73/L.19.

**M<sup>me</sup> Chuchotthavorn** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande tient à remercier sincèrement M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour sa déclaration (voir A/73/315/Add.1) présentant le rapport de l'Agence sur l'année 2017 (voir A/73/315). Nous remercions également la Jordanie, en sa qualité de Présidente du Conseil des gouverneurs, d'avoir facilité l'élaboration du projet de résolution A/73/L.19.

L'AIEA a toujours joué un rôle crucial dans la promotion des applications pacifiques de la technologie nucléaire. Son action visant à renforcer la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires a grandement contribué à la sécurité et au développement dans le monde. Au vu du contexte et des défis actuels en matière de sécurité internationale, l'AIEA continue de jouer un rôle essentiel dans le respect des principes du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. La Thaïlande appuie pleinement et salue les engagements pris par l'Agence en matière de surveillance et de vérification dans le cadre du Plan d'action global commun, ainsi que sa disposition à vérifier le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée.

Pour notre part, nous tenons à souligner qu'en 2018, la Thaïlande a signé et ratifié un certain nombre de traités sous les auspices de l'AIEA. Il s'agit notamment de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement, de la Convention sur la sûreté nucléaire et de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Cela témoigne clairement de notre détermination à honorer nos obligations et engagements internationaux.

La Thaïlande attache de l'importance aux relations étroites qu'elle entretient avec l'Agence et a

grandement bénéficié de ses programmes de coopération et d'assistance techniques. Cette année, l'AIEA a désigné l'Institut thaïlandais de technologie nucléaire comme centre collaborateur pour l'évaluation et la gestion des ressources en eau. Nous avons également accueilli 19 activités de renforcement des capacités de l'AIEA, qui ont couvert divers domaines tels que la technique de l'insecte stérile, la lutte contre le cancer, la sûreté nucléaire et les technologies des rayonnements. Ces activités et cette collaboration entre l'Agence et les États membres témoignent de sa contribution positive à la réalisation des objectifs de développement durable par tous les États. La Thaïlande entend vivement poursuivre cette relation étroite avec l'Agence et se tient prête à explorer d'autres domaines de collaboration éventuels. En tant que membre du Conseil des gouverneurs pour la période allant de 2018 à 2020, nous sommes déterminés à travailler en lien étroit et de façon constructive avec toutes les parties pour faire progresser les travaux de l'Agence.

Pour conclure, la Thaïlande réaffirme son appui continu au projet de résolution et nous avons le plaisir de nous en porter coauteur.

**M. Benshaban** (Libye) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à remercier M. Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), pour le rapport de l'Agence sur l'année 2017 (voir A/73/315), ainsi que pour sa déclaration présentant le rapport, qui contient des informations complémentaires sur les principaux faits nouveaux intervenus dans les activités de l'Agence (voir A/73/315/Add.1). Ma délégation a examiné avec attention le rapport, qui reflète le rôle important que joue l'AIEA dans le renforcement de la coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et dans la poursuite de la fourniture de l'assistance technique et de l'appui nécessaire aux États membres en réponse à leurs demandes d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Ma délégation encourage l'AIEA à continuer de mener ses activités d'une manière équilibrée, qui réponde aux besoins des États Membres dans le domaine de la technologie nucléaire pour assurer un développement socioéconomique efficace. Nous saluons également les efforts déployés par l'Agence pour aider les États Membres à mettre en œuvre leurs projets de développement conformément au programme de coopération technique de l'Agence. Nous appelons tous les États Membres à continuer d'appuyer ce programme

et les autres programmes de suivi et de vérification de l'Agence. Le renforcement du régime de garanties de l'Agence ne devrait pas nuire à la coopération et à l'assistance techniques.

Nous sommes préoccupés par le fait que certains États dotés d'armes nucléaires adoptent des politiques visant à restreindre le transfert de technologie nucléaire à des fins pacifiques, en violation flagrante de l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cela entrave les programmes de coopération technique et sape les fondements du Traité, en particulier dans le domaine de la dénucléarisation, de la non-prolifération nucléaire et du droit inaliénable des États Membres à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au niveau national, nous nous félicitons vivement de la précieuse coopération avec mon pays ces dernières années, en particulier dans les domaines de la santé humaine, de la gestion des ressources en eaux souterraines et de la lutte contre les insectes nuisibles, qui font partie des priorités de notre programme national ayant pour but de répondre aux besoins socioéconomiques du pays et à ses besoins de développement. Mon pays est attaché à respecter les directives de l'Agence en soumettant des projets moins nombreux mais plus substantiels qui s'inscrivent dans le cadre des priorités spécifiques de notre programme national. À cet égard, nous avons présenté sept propositions relatives à des projets d'assistance technique pour la période allant de 2020 à 2021; six d'entre elles ont été acceptées.

Pour terminer, nous nous déclarons prêts à continuer de coopérer avec l'AIEA et les États Membres pour garantir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous attendons avec intérêt de renforcer le rôle de l'Agence dans la vérification de la dénucléarisation, compte tenu de ses capacités techniques, de son impartialité et de son expertise incontestable, ainsi que de la légitimité de son mandat. L'adoption en 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a clairement démontré que la grande majorité de la communauté internationale est fermement attachée à la dénucléarisation. Nous espérons que l'AIEA et les États Membres répondront à cette aspiration.

**M. Ntsoane** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons des observations faites par le représentant de la Jordanie au début de la séance d'aujourd'hui, qui soulignent à juste titre l'importance de l'Assemblée générale et son rôle dans le monde actuel. Je voudrais également exprimer, au nom de ma délégation, mes sincères remerciements au Directeur

général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, pour sa déclaration (voir A/73/351/Add.1) présentant le rapport de l'AIEA sur l'année 2017 (voir A/73/315) et faisant le point sur les activités de l'Agence en 2018.

Nous sommes ravis que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA continue de mettre davantage l'accent sur le rôle de l'AIEA en matière de développement dans le cadre de ses activités liées à la science, à la technologie et aux applications nucléaires. En coordination avec les autres États Membres, l'Afrique du Sud continuera de prôner une approche équilibrée dans la mise en œuvre du mandat de l'AIEA, conformément à sa devise, « L'atome pour la paix et le développement ».

L'Afrique du Sud appuie pleinement les priorités et les travaux de l'AIEA, notamment les progrès accomplis par l'Agence en 2017. À cet égard, elle a toujours soutenu que les applications nucléaires de l'Agence dans des domaines tels que l'agriculture et les cultures vivrières, la sécurité alimentaire, la santé humaine, la gestion des ressources en eau, la technologie nucléaire et la santé animale contribuent au développement socioéconomique des pays en développement, en particulier des pays africains, et les accompagne dans leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

À cet égard, l'Afrique du Sud souhaite, à l'instar de nombreux États Membres, que l'AIEA puisse continuer d'aider les pays en développement, en particulier en Afrique, à tirer mieux parti des avantages pouvant découler des utilisations pacifiques des sciences et techniques nucléaires. Pour sa part, l'Afrique du Sud a grandement bénéficié de l'appui scientifique et technologique de l'AIEA, notamment pour le renforcement de la prise en charge clinique des maladies oncologiques, neurologiques et cardiovasculaires. L'AIEA a également soutenu l'Afrique du Sud dans la mise au point de la technique de l'insecte stérile pour lutter contre le paludisme.

De plus, l'Afrique du Sud tient à souligner la fonction centrale de l'Agence dans la mise en œuvre de son régime de vérification des garanties, lequel joue un rôle essentiel pour s'assurer de la nature pacifique des programmes nucléaires. Seul pays à avoir volontairement démantelé son programme d'armes nucléaires, aidée et guidée en cela par l'AIEA, l'Afrique du Sud peut attester du caractère indispensable du régime de garanties de l'Agence.

Outre les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, l'Afrique du Sud estime que le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus qui se renforcent mutuellement. Par conséquent, les progrès accomplis dans tous les domaines du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'avèrent essentiels à la réalisation des objectifs de l'AIEA.

Pour terminer, ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution A/73/L.19, déposé par la Jordanie en sa qualité de Présidente du Conseil des gouverneurs pour la période 2018-2019. Le projet de résolution réaffirme notamment le rôle incontournable que joue l'Agence en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires. À cet égard, nous félicitons la Jordanie pour son rôle de coordonnateur.

**M. Carillo Gómez** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de la délégation de la République du Paraguay. Nous nous félicitons de la présentation du rapport (voir A/73/315) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et nous réaffirmons notre confiance dans la capacité de l'Agence à veiller à ce que l'énergie atomique contribue à la paix mondiale, à la santé et à la prospérité, comme le stipule son Statut.

La délégation paraguayenne insiste sur l'importance des activités de l'AIEA dans les domaines de la sécurité et de la vérification nucléaires, et son assistance ne doit pas être détournée à des fins militaires ni pour porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales. La République du Paraguay réaffirme son attachement aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et du Traité sur l'interdiction des essais nucléaires, et salue les progrès accomplis et les initiatives lancées par l'AIEA dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, en particulier au Moyen-Orient et en République populaire démocratique de Corée. Notre délégation demande à tous les États Membres d'appuyer et de favoriser les activités de vérification et de surveillance de l'Agence aux fins de l'application des garanties.

Le Paraguay a déployé des efforts considérables pour renforcer sa coordination avec l'AIEA afin de réglementer et de contrôler l'utilisation pacifique et

bénéfique des sources de rayonnements ionisants et de l'énergie nucléaire. Au cours de l'année écoulée, le Paraguay a intégré dans son système juridique national les amendements aux protocoles relatifs aux petites quantités de matières rattachés à l'Accord conclu entre la République du Paraguay et l'AIEA pour l'application des garanties dans le cadre du Traité de 1978 visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et du Traité, qui stipule que l'AIEA doit être notifié, en temps voulu, de la possession des matières nucléaires et des projets d'installations nucléaires dans les zones sous juridiction paraguayenne. Le Paraguay a également incorporé dans son système juridique national la Convention commune de 1997 sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, qui régit certains aspects de la sûreté en matière de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs.

Nous soulignons que l'élaboration de programmes aux fins de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et leur mise en œuvre doivent se faire en toute transparence, sur la base des conseils et sous la supervision de l'AIEA, en prenant les plus grandes précautions possibles et en limitant les dommages que la production d'énergie nucléaire peut causer à l'environnement et à la santé humaine. Les États qui appliquent ces programmes sur leur territoire, doivent le faire sur la base du principe de responsabilité transfrontalière, en respectant les pratiques optimales en matière de coopération internationale, de prévention des risques et de diligence raisonnable et en réagissant de manière appropriée à tout dommage ou préjudice transfrontalier.

Enfin, la délégation paraguayenne voudrait souligner le rôle de l'assistance technique et de la coopération internationale pour les pays en développement tels que la République du Paraguay, notamment pour ce qui concerne le développement et le renforcement des capacités nationales concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Il faut donc renforcer le débat multilatéral sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects, dans le cadre des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du respect du droit international.

**M. Sun Lei** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise remercie M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de

l'énergie atomique (AIEA), pour sa déclaration (voir A/73/315/Add.1) sur le rapport de l'Agence (voir A/73/315).

Pendant l'année écoulée, l'Agence a effectivement mis en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques en vertu de l'obligation qui lui incombe en vertu du Statut de l'AIEA de faire des progrès encourageants en ce qui concerne la promotion de l'utilisation de l'énergie et de la technologie nucléaires, le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires, et la non-prolifération nucléaire. La Chine se félicite des efforts considérables consentis par l'Agence.

Compte tenu de la dynamique croissante dont elles bénéficient et de leur utilisation accrue, l'énergie et la technologie nucléaires jouent un rôle de plus en plus important pour assurer la sécurité énergétique, contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et réaliser le développement durable. Dans l'intervalle, la situation internationale en matière de sécurité nucléaire et de non-prolifération nucléaire demeure sombre. Le risque de terrorisme nucléaire ne peut être ignoré, et la gouvernance mondiale dans le domaine nucléaire reste une bataille difficile. La Chine espère que l'Agence adhérera fermement à sa devise, « L'atome pour la paix et le développement », et mettra l'accent sur les tâches suivantes.

Premièrement, elle doit promouvoir le développement de l'énergie nucléaire et l'application de la technologie nucléaire. L'Agence devrait continuer de contribuer davantage à la promotion de la coopération et des échanges internationaux dans le domaine de l'énergie et de la technologie nucléaires, et donner la priorité à la coopération technique comme moyen d'appui et d'assistance au développement de l'énergie et des applications nucléaires dans les pays en développement afin que tous les pays puissent bénéficier du développement de l'énergie nucléaire.

Deuxièmement, l'AIEA doit améliorer le régime de garanties. L'Agence doit s'attacher à préserver le système international de non-prolifération nucléaire, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire, et continuer à renforcer l'universalité, l'efficacité et l'efficience du système de garanties, tout en garantissant impartialité et équité. Nous espérons que le secrétariat de l'AIEA continuera de collaborer étroitement avec les États Membres au sujet des garanties nationales.

Troisièmement, l'Agence doit renforcer la sûreté de l'énergie nucléaire et la sécurité nucléaire à travers le monde. La Chine appuie les efforts que déploie l'Agence pour promouvoir la mise en œuvre du plan sur la sécurité nucléaire, des normes de sûreté de l'énergie nucléaire et des lignes directrices en matière de sécurité nucléaire, pour aider les États Membres à renforcer leurs capacités, pour promouvoir la coopération internationale et régionale, et pour contribuer à instaurer un système international de sûreté nucléaire équitable, axé sur la coopération et avantageux pour tous.

Quatrièmement, l'Agence doit aborder les questions nucléaires régionales dans les zones à risque d'une manière impartiale et objective. La Chine apprécie les efforts déployés par l'Agence pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action global commun, qui est propice au maintien du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, contribue à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, et est donc dans l'intérêt commun de la communauté internationale.

La Chine appuie l'exécution du mandat de surveillance et de vérification de l'Agence. À ce titre, elle a décidé d'apporter une contribution supplémentaire de 1,5 million de yuan à l'Agence. La Chine se félicite des progrès accomplis récemment sur la péninsule coréenne et appuie et encourage les efforts déployés par toutes les parties concernées pour parvenir à la dénucléarisation et à une paix et une prospérité durables sur la péninsule. La Chine appuie également l'Agence dans le rôle qui lui revient dans l'application des garanties en République populaire démocratique de Corée, conformément à son mandat.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance au développement de l'énergie nucléaire et défend toujours le concept rationnel, coordonné et équilibré de sûreté nucléaire proposé par le Président Xi Jinping, adhère au principe de la sûreté avant tout et affiche un bon bilan en matière de sûreté nucléaire. En janvier, la Chine a promulgué et mis en œuvre une loi sur la sûreté nucléaire qui offre une garantie supplémentaire solide pour le développement sûr et durable de l'énergie nucléaire chinoise. La Chine appuie et participe activement à la coopération internationale pertinente dans le domaine de l'énergie nucléaire et est prête à continuer de renforcer sa coopération générale avec l'Agence par l'intermédiaire du Centre d'excellence chinois sur la sécurité nucléaire et du Centre de formation à la détection des rayonnements des douanes chinoises. La Chine est prête à mener des programmes d'échanges

et de formation avec toutes les parties en vue d'apporter sa contribution à la promotion du développement sain et sûr de l'énergie nucléaire dans la région Asie-Pacifique et dans le monde.

**M. Bessho** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement japonais félicite vivement le Directeur général Amano pour le travail qu'il accomplit en vue de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la non-prolifération nucléaire. Le Japon continuera de soutenir pleinement l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et invite tous les États Membres à faire de même.

La promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est l'un des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Japon soutient l'initiative « L'atome pour la paix et le développement » prise par le Directeur général Amano, qui contribue à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Japon coprésidera la Conférence ministérielle de l'AIEA sur les sciences et technologies nucléaires, qui s'ouvrira le 28 novembre. Je voudrais demander l'appui des États Membres pour assurer le succès de la Conférence à venir.

Afin de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, il est essentiel de renforcer les garanties existantes en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. Les garanties de l'AIEA sont un instrument essentiel pour la non-prolifération nucléaire. Le Japon préconise donc l'universalisation des protocoles additionnels à l'accord de garanties généralisées en vue de renforcer ces garanties. Le Japon s'est efforcé d'aider à universaliser les protocoles additionnels et à rendre les garanties plus efficaces et plus efficaces, notamment en contribuant au succès du colloque de l'AIEA sur les garanties internationales, qui s'est tenu ce mois-ci, ainsi que par le biais des consultations de haut niveau sur la non-prolifération à l'intention des États d'Asie et du Réseau de garanties Asie-Pacifique.

Au cours des sept dernières années, le Japon s'est activement employé à renforcer la sûreté nucléaire, en tirant les enseignements de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, notamment en réformant en profondeur les structures réglementaires du pays. Le Japon continuera de partager ses données d'expérience tirées de l'accident avec la communauté internationale et de contribuer au renforcement de la sûreté nucléaire dans le monde entier, notamment en aidant au développement des infrastructures et des

ressources humaines dans les pays qui installent de nouvelles centrales nucléaires.

La sécurité nucléaire est un autre domaine d'intérêt majeur pour le Japon. En prévision des Jeux olympiques et paralympiques de 2020, qui se tiendront à Tokyo, le Japon et l'AIEA ont signé cette année des arrangements pratiques sur la coopération en matière de mesures de sécurité nucléaire. Sur la base de ces arrangements, le Japon intensifiera ses efforts de collaboration avec l'AIEA afin de mieux se préparer à la lutte contre le terrorisme nucléaire.

Quant à la Corée du Nord, l'intention du Président Kim Jong Un de dénucléariser complètement la péninsule coréenne a été réaffirmée sous la forme d'un document lors du Sommet entre les États-Unis et la Corée du Nord en juin. Le Japon appuie cette mesure en faveur d'un règlement global des questions préoccupantes en suspens concernant la Corée du Nord. Le Japon réaffirme sa ferme volonté d'œuvrer avec la communauté internationale au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires de la Corée du Nord, des programmes nucléaires existants et des installations connexes, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Japon demande à la Corée du Nord de prendre des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation.

La communauté internationale doit s'unir pour soutenir le processus entrepris par les États-Unis et la Corée du Nord. Nous soulignons qu'il importe au plus haut point que tous les États appliquent pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et nous les appelons à continuer de travailler collectivement à cette fin. Dans son récent rapport, le Directeur général de l'AIEA note que la Corée du Nord poursuit son programme nucléaire. Le Japon appelle la communauté internationale à coopérer avec l'AIEA pour l'aider à jouer un rôle clef dans le règlement de cette importante question.

Enfin, je voudrais dire brièvement quelques mots sur le Plan d'action global commun. Le Japon appuie le Plan d'action global commun, qui contribue à la stabilité régionale et au renforcement du régime international de non-prolifération. Le Japon salue le rôle essentiel de l'AIEA dans la surveillance et la vérification du Plan d'action global commun.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer, au nom de mon gouvernement, le ferme engagement du Japon à promouvoir davantage les utilisations pacifiques de

l'énergie nucléaire et à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire.

**M<sup>me</sup> Chan** (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour remercie le Directeur général Yukiya Amano pour le rapport annuel complet (voir A/73/315) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous sommes heureux de parrainer à nouveau le projet de résolution de cette année (A/73/L.19) sur le rapport de l'Agence.

Je voudrais faire plusieurs remarques sur le travail de l'AIEA.

Premièrement, Singapour est un membre actif de l'AIEA depuis sa création en 1957 et a bénéficié de l'expertise et des connaissances de l'Agence. Nous avons eu le privilège de siéger au Conseil des gouverneurs de l'AIEA au cours des deux dernières années. Au cours de son mandat, Singapour a activement contribué aux discussions sur la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous avons demandé à l'AIEA d'améliorer ses documents d'orientation en matière de sûreté nucléaire et de veiller à ce qu'ils reflètent les dernières innovations en matière de technologie nucléaire, en particulier celles qui concernent les réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires et les centrales nucléaires transportables. Nous avons souligné l'importance du renforcement de la sécurité nucléaire et appuyé les efforts déployés par l'AIEA pour élaborer des directives en matière de sécurité nucléaire sur la sécurité informatique et la sécurité de l'information par l'intermédiaire du Comité des orientations sur la sécurité nucléaire.

Deuxièmement, Singapour a régulièrement appelé l'AIEA à fournir une assistance technique suffisante aux pays en développement, en particulier aux petits États et aux pays les moins avancés, pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable. La Conférence ministérielle de l'AIEA sur les sciences et technologies nucléaires se tiendra à Vienne à la fin du mois. Ce sera l'occasion pour les États membres de l'AIEA d'examiner les utilisations pacifiques des sciences et technologies nucléaires et leur contribution au développement durable.

Singapour continue d'apporter des contributions concrètes par le biais du programme de formation renforcée Singapour-AIEA pour les pays tiers, qui a été lancé par le Directeur général Amano à Singapour en 2015. Au cours des deux dernières années en tant que membre du Conseil des gouverneurs, Singapour a

organisé des ateliers régionaux sur des sujets tels que la préparation et l'intervention en cas d'urgence, le droit réglementaire nucléaire et la sécurité alimentaire.

Troisièmement, nous nous félicitons des partenariats régionaux de l'AIEA, qui jouent un rôle crucial dans la réalisation de la devise de l'AIEA, « L'atome pour la paix et le développement ». Dans notre région, Singapour préside cette année le Réseau des organismes de réglementation de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est sur l'énergie atomique. En juin, le Réseau a adopté un plan de travail quinquennal qui décrit en détail les domaines de travail critiques, comme l'établissement d'un protocole harmonisé d'évaluation et de prise de décisions en cas d'urgence nucléaire ou radiologique. Le Réseau travaille également en étroite collaboration avec l'AIEA pour conclure des arrangements pratiques entre l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et l'AIEA afin de renforcer nos liens institutionnels et notre coopération avec l'AIEA.

Quatrièmement, l'AIEA a relevé au cours de l'année écoulée plusieurs défis liés à l'évolution difficile de dossiers clés, tels que la situation en République populaire démocratique de Corée et les activités de vérification et de surveillance menées en Iran conformément à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Singapour se félicite de l'évolution positive récente de la situation sur la péninsule coréenne, notamment les sommets intercoréens. Nous avons accueilli le sommet entre le Président Trump et le Président Kim en juin. Nous espérons qu'il constituera une étape importante sur la voie de la paix et de la stabilité durables sur la péninsule coréenne.

Nous nous félicitons de l'engagement déclaré de la République populaire démocratique de Corée d'achever la dénucléarisation et de son engagement à s'abstenir de procéder à de nouveaux essais nucléaires et de missiles. Nous exhortons toutes les parties concernées à poursuivre le dialogue et à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre la déclaration commune issue du sommet de Singapour. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'acquitter de ses obligations internationales, notamment celles découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et à revenir au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Singapour prend au sérieux les obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil et s'en acquitte pleinement et fidèlement.

Nous notons également que l'AIEA a continué de vérifier la mise en œuvre par l'Iran de ses engagements

en matière nucléaire découlant du Plan d'action global commun. Le Plan d'action global commun joue un rôle important dans l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire. Nous notons que les autres parties au Plan d'action global commun ont réaffirmé leur attachement à l'application intégrale et effective de l'accord, tant que l'Iran continuera de respecter ses engagements en matière nucléaire. Nous exhortons toutes les parties restantes à poursuivre leur dialogue par l'intermédiaire de la Commission conjointe et par d'autres moyens pour soutenir cet accord négocié au niveau international.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme attachement de Singapour aux travaux de l'AIEA. Bien que Singapour se soit retirée du Conseil des gouverneurs, nous continuerons à jouer un rôle actif et constructif pour appuyer l'action de l'AIEA.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vais prononcer la version courte de notre déclaration dont la version complète sera disponible sur le portail PaperSmart.

Premièrement, l'Indonésie tient à remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour son rapport 2017 (voir A/73/315) et pour sa précieuse déclaration (voir A/73/315/Add.1). Nous saluons les efforts déployés par l'AIEA pour fournir l'appui nécessaire aux États Membres et nous encourageons son secrétariat à poursuivre son programme de travail de manière équilibrée, notamment pour partager les avantages des sciences et technologies nucléaires en faveur du développement socioéconomique.

Nous nous félicitons du soutien que l'Agence continue d'apporter à l'Indonésie, entre autres dans le cadre de l'élaboration du programme nucléaire indonésien, du processus de révision de la loi n° 10 de 1997 sur l'énergie nucléaire, du programme de gestion des sources radioactives scellées de faible activité retirées du service dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs et des sources radioactives scellées retirées du service, du projet pilote national de coopération technique entre entreprises sur le soja, et des mesures de sécurité nucléaire pendant les 18<sup>e</sup> Jeux asiatiques et la réunion annuelle 2018 du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale qui s'est tenue à Bali et à laquelle ont assisté plusieurs milliers de participants.

En outre, l'Indonésie fournit un appui continu à plusieurs programmes de l'AIEA, tels que les arrangements pratiques entre l'Indonésie et l'AIEA, qui aident les pays les moins avancés à mettre en place leur infrastructure de sécurité grâce à l'Initiative de l'Agence sur les utilisations pacifiques. L'Indonésie accueille également chaque année l'École régionale de l'AIEA sur la sécurité nucléaire pour la région Asie-Pacifique et, en 2017 et 2018, elle a accueilli des cours de formation régionaux pour les enseignants afin d'introduire les sciences nucléaires dans les écoles secondaires. En outre, grâce à l'initiative régionale de renforcement des capacités, mon pays appuie les programmes de l'AIEA qui encouragent la mobilisation des ressources et l'utilisation optimale des ressources régionales pour le renforcement des capacités.

L'Indonésie prend acte et se félicite des nombreux programmes et activités importants de l'AIEA, notamment le Colloque international sur la sélection des mutations végétales et la biotechnologie, qui s'est tenu en août; le prochain Colloque international sur la compréhension du double fardeau de la malnutrition pour des interventions efficaces, qui doit se tenir en décembre; le projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires; ainsi que le service d'examen du site et de la conception basée sur les événements externes et le service intégré d'examen de la réglementation.

À ce stade, nous voudrions également souligner que les efforts en matière de sécurité nucléaire doivent être poursuivis d'une manière globale qui aille au-delà de l'utilisation pacifique des matières nucléaires. En outre, ces efforts ne doivent pas entraver la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques ni compromettre les priorités établies du programme de coopération technique de l'AIEA.

L'Indonésie se réjouit à la perspective de renforcer encore sa coopération avec l'AIEA en 2019 et pour de nombreuses années à venir, notamment dans le domaine de la protection du milieu marin grâce au laboratoire de radioécologie marine qui sera créé dans le nord de Java. De plus, nous souhaiterions que le Département de l'énergie nucléaire et le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'Agence nous apportent un appui supplémentaire pour développer les capacités liées à la gestion des sources de haute activité.

Enfin, nous tenons à souligner que le projet de résolution A/73/L.19, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique », a pour objet de donner aux États Membres de l'ONU l'occasion

de saluer les activités entreprises par l'AIEA pendant l'année considérée et d'apporter leur appui aux travaux en cours de l'Agence. Nous avons parrainé le projet de résolution et espérons qu'il sera adopté par consensus et contribuera à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

**M<sup>me</sup> Sealey** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation a le plaisir de participer au débat annuel sur le point 92 de l'ordre du jour, « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Nous remercions le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de sa déclaration détaillée (voir A/73/315/Add.1) et saisissons cette occasion pour souligner un certain nombre de questions qui revêtent une importance particulière pour la Jamaïque au titre de cette question.

Premièrement, nous saluons l'action menée par l'AIEA en soutien au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous notons donc avec une grande satisfaction que l'Agence applique maintenant des garanties dans plus de 180 pays, ce qui confirme qu'elle demeure indispensable pour renforcer la coopération dans le domaine nucléaire et pour promouvoir une utilisation sûre, sécurisée et pacifique des technologies nucléaires.

Deuxièmement, nous restons satisfaits du niveau de soutien apporté par l'Agence à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. À l'approche de 2030, il convient que nos efforts collectifs soient orientés vers la réalisation de ces objectifs, en particulier ceux relatifs à la santé, à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à une énergie durable et moderne.

Troisièmement, la Jamaïque se félicite que l'accent continue d'être mis très largement sur le renforcement des capacités par le biais de la coopération technique. Nous sommes extrêmement reconnaissants du partenariat solide qui a été forgé ces 50 dernières années avec l'AIEA depuis notre adhésion à l'Agence, et sommes heureux que ce partenariat ne cesse d'être approfondi et renforcé. La Jamaïque compte actuellement neuf projets en cours, dont quatre ont débuté en janvier, au titre du cycle de projets 2018-2019. Nos projets avec l'Agence couvrent un large éventail de questions et de préoccupations, telles que la modernisation de l'infrastructure du réacteur de recherche SLOWPOKE-2 à l'Université des Indes occidentales, l'organisation de la gestion des eaux d'irrigation pour améliorer le rendement des cultures et le contrôle de la qualité de l'eau, le rétablissement des capacités en médecine nucléaire, et le renforcement des

capacités pour le diagnostic oncologique et les services de traitement du cancer liés aux technologies nucléaires. Étant donné le travail que nous menons actuellement avec l'AIEA, nous attendons avec intérêt de recevoir de nouvelles informations sur la proposition de création d'une approche centralisée des questions liées au cancer dans le cadre de l'examen en cours du Programme d'action de l'Agence en faveur de la cancérothérapie.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la visite du Directeur général adjoint et Chef du Département de la coopération technique de l'AIEA, M. Dazhu Yang, qui s'est rendu en Jamaïque le mois dernier et a signé le Cadre du programme de coopération pour la période 2018-2023. Les nouveaux projets seront financés au titre du cycle 2020-2021 et porteront, entre autres, sur la pollution côtière et marine, l'obésité chez les jeunes enfants, et le développement et l'utilisation de l'imagerie cardiaque nucléaire dans le diagnostic et la gestion des patients cardiaques atteints de maladies non transmissibles.

En outre, la Jamaïque a accueilli un certain nombre de réunions tout au long de 2018, notamment une réunion intermédiaire de coordination sur l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités pour assurer l'exploitation durable des réacteurs de recherche nucléaire par la formation des personnels, tenue en janvier, et un cours de formation régional de l'AIEA sur l'application des garanties dans les États ayant signé un protocole relatif aux petites quantités de matières, tenu en mai. Un cours de formation national de l'AIEA sur la recherche de sources orphelines est prévu à Kingston du 3 au 6 décembre.

Quatrièmement, notre coopération avec l'Agence s'étend également au niveau régional, puisque nous participons actuellement à plusieurs projets régionaux et interrégionaux. L'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes continue donc de jouer un rôle essentiel.

La Jamaïque demeure pleinement attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À l'approche de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020, nous espérons qu'en tant que communauté internationale, nous serons en mesure d'honorer pleinement les obligations qui nous ont guidés pendant les 48 dernières années d'existence de ce traité. Nous notons avec satisfaction que le régime de non-prolifération a également été renforcé par l'adoption, l'année dernière, du Traité sur l'interdiction

des armes nucléaires. C'est avec plaisir que nous avons signé le Traité en décembre et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec d'autres pour faire progresser les objectifs qui y sont énoncés.

Pour terminer, la Jamaïque réaffirme son plein appui au Directeur général et à son équipe. Ils peuvent compter sur son engagement sans faille à aider l'Agence à s'acquitter de son mandat.

**M. Bayyapu (Inde) (*parle en anglais*) :** Nous remercions le Directeur général Yukiya Amano du rapport 2017 (voir A/73/315) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de sa déclaration détaillée (voir A/73/315/Add.1), qui a été distribuée. Le rapport de l'Agence est une publication importante pour se faire une idée des tâches essentielles accomplies par l'AIEA pour promouvoir et assurer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

L'Inde s'est portée coauteur du projet de résolution A/73/L.19, sur les activités de l'AIEA. Le débat d'aujourd'hui est une excellente occasion de réfléchir au rôle essentiel joué par l'AIEA en apportant son concours aux pays désireux d'exploiter l'énergie nucléaire en toute sûreté et sécurité, ainsi que dans le cadre de ses activités de coopération technique pour faire bénéficier ses États membres des applications nucléaires.

L'énergie nucléaire demeure une option importante pour relever les défis posés par l'augmentation de la demande d'énergie, répondre aux préoccupations liées aux changements climatiques, réduire la volatilité des prix des combustibles fossiles et assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Dans ce contexte, la Conférence ministérielle internationale de l'AIEA sur l'énergie nucléaire au XXI<sup>e</sup> siècle, qui s'est tenue à Abou Dhabi, a joué un rôle important en rassemblant des décideurs, des scientifiques, des technologues et des défenseurs de l'environnement pour examiner l'avenir de l'énergie nucléaire. L'Agence doit continuer ses programmes d'appui aux États membres qui lancent des programmes d'énergie nucléaire ou les élargissent et, surtout, aider les États membres à renforcer leur capacité de faire accepter l'énergie nucléaire par le public.

L'Inde attache une grande importance aux activités de l'Agence dans les divers domaines de la science nucléaire. Nous contribuons à ces activités en participant aux réunions techniques et aux projets de recherche coordonnée. Les programmes et les réalisations de l'Agence dans le domaine des applications nucléaires liées à l'alimentation et à l'agriculture, à

la santé et à la nutrition, à la gestion des ressources hydriques, à la protection de l'environnement et autres sont extrêmement utiles pour répondre aux besoins des pays en développement. Nous continuerons d'apporter notre soutien à ces programmes de l'Agence par le biais de services d'experts et en proposant aux experts des États membres des stages dans des institutions réputées en Inde.

Les réacteurs à fission avancée, notamment les réacteurs à neutrons rapides, contribuent à une utilisation plus efficace du combustible nucléaire et à la réduction du volume des déchets radioactifs. L'Inde a participé activement à la Conférence internationale sur les réacteurs à neutrons rapides et les cycles du combustible connexes, qui s'est tenue dans la Fédération de Russie en juin 2017, et a échangé des informations sur les nouveautés et les expériences dans le domaine des réacteurs à neutrons rapides et des technologies connexes.

Les cycles de combustible et technologies basés sur le thorium offrent des possibilités d'améliorer les caractéristiques de sûreté passive et d'utiliser la plus grande source de ressources naturelles qu'est le thorium, sans oublier la résistance à la prolifération qui lui est inhérente. La collaboration internationale sous l'égide de l'AIEA contribuerait à fournir une base de ressources beaucoup plus large pour le développement futur de la technologie nucléaire dans ce sens.

Nous soutenons le programme de fusion nucléaire de l'Agence. Nous avons le plaisir d'informer l'Assemblée que l'Inde a accueilli la vingt-septième Conférence de l'énergie issue de la fusion de l'AIEA le mois dernier dans la ville d'Ahmedabad. Cette conférence a été l'occasion d'examiner les principales questions de physique et de technologie, ainsi que des concepts novateurs ayant un rapport direct avec l'utilisation de la fusion nucléaire comme source d'énergie. Avec la participation de plusieurs organisations internationales, ainsi que la collaboration de plus de 40 pays et de plusieurs instituts de recherche, y compris ceux qui travaillent sur des dispositifs à plasma plus petits, la Conférence a contribué à identifier les possibilités et moyens d'une collaboration internationale continue et efficace dans ce domaine.

Nous prenons également note des travaux de l'Agence visant à améliorer la sûreté et la sécurité mondiales. À cet égard, nous nous félicitons de l'examen et de la publication de normes de sûreté et de directives en matière de sécurité qui servent de

référence internationale en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. L'Inde reste déterminée à appuyer les travaux de l'AIEA.

**M. Kim Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée prend la parole pour préciser sa position concernant les essais nucléaires décrits de manière injuste dans le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (voir A/73/315).

Désireux de mettre un terme à cet affrontement historique et d'instaurer une paix durable dans la péninsule coréenne, nous avons fait des propositions très volontaristes pour la création d'une région de paix et la dénucléarisation de la péninsule, et avons consenti des efforts sincères à cette fin. Grâce à l'initiative et aux efforts du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, un climat de dialogue et de coopération, de détente et de paix s'est instauré dans la péninsule coréenne, ce qui a eu une incidence positive sur les progrès en matière de stabilité en Asie du Nord-Est et dans toute la région de l'Asie-Pacifique.

Des événements importants, notamment les sommets historiques entre les deux Corées et les tout premiers pourparlers au sommet entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, ont eu lieu et ont été accueillis dans le monde entier avec un appui enthousiaste. En avril, la République populaire démocratique de Corée a pris l'initiative de mettre fin aux essais nucléaires et intercontinentaux de roquettes balistiques et de démanteler de façon irréversible le site d'essais nucléaires. Plus récemment, sous la supervision d'experts des pays intéressés, la République populaire démocratique de Corée a lancé le processus de fermeture définitive de l'installation d'essais de moteurs de missiles et de lancement de roquettes à Tongchang-ri. Nous avons également annoncé notre intention de prendre des mesures supplémentaires, telles que le démantèlement permanent des installations nucléaires à Nyŏngbyŏn, si les États-Unis prennent des mesures correspondantes dans l'esprit de la déclaration conjointe que nous avons signés le 12 juin.

La cessation des essais nucléaires est un processus important pour le désarmement nucléaire à l'échelle mondiale, et les mesures que la République populaire démocratique de Corée a pris l'initiative d'adopter représentent une contribution importante aux efforts internationaux en faveur du désarmement nucléaire. La position de la République populaire démocratique de

Corée demeure inchangée. Elle appliquera fidèlement la déclaration conjointe de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis.

Pour garantir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne, il faut mettre fin à l'hostilité qui caractérise les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis depuis plus d'un demi-siècle et établir de nouvelles relations sur la base de la confiance mutuelle et de la coexistence pacifique. Dans le cadre des efforts que nous déployons pour parvenir à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne, nous devons privilégier le renforcement de la confiance, en vue de dissiper la profonde méfiance qui existe entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis.

Le rapport de l'AIEA, qui fait abstraction des faits encourageants survenus cette année dans la péninsule coréenne, est caractérisé par des préjugés et la déformation des faits, ce qui montre que l'AIEA a perdu son impartialité en tant qu'organisation internationale et est manipulée à des fins politiques tendancieuses. En conséquence, la délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette catégoriquement le rapport de l'AIEA.

L'AIEA doit adopter une position juste et impartiale et appeler la communauté internationale à réagir aux mesures de bonne volonté prises par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Abbani** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente pour la compétence avec laquelle elle dirige nos travaux.

Mon pays a pris note du rapport annuel (voir A/73/315) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui donne un aperçu des activités et des réalisations de l'Agence en 2017 dans des domaines clefs, notamment la coopération technique, la technologie nucléaire, la sûreté et la sécurité nucléaires ainsi que les accords de garanties. Compte tenu de l'importance des questions abordées dans le rapport, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, l'Algérie se félicite de la première conférence internationale sur le programme de coopération technique de l'AIEA, tenue à Vienne à la fin de mai 2017. Elle a été une excellente occasion de se pencher sur les contributions technologiques et les utilisations de l'énergie atomique en vue de la réalisation des objectifs du développement durable,

ainsi que d'échanger les expériences à cet égard. Nous nous félicitons de la forte participation à la conférence, qui témoigne de l'engagement et de l'intérêt des États Membres à promouvoir et à renforcer la coopération technique.

Deuxièmement, compte tenu de l'expansion future du programme de coopération technique de l'AIEA, mon pays, qui verse régulièrement des contributions au budget ordinaire de l'AIEA et au Fonds de coopération technique, demande que des ressources financières suffisantes et prévisibles soient mises à la disposition de l'Agence pour lui permettre de s'acquitter de ses engagements futurs, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs du développement durable.

Troisièmement, dans le cadre de notre programme national de lutte contre le cancer, nous avons intensifié les activités relatives à la formation de physiciens médicaux et de personnel qualifié en matière de contrôle de la radioactivité. Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action adopté par l'Algérie conformément aux recommandations de l'AIEA.

Quatrièmement, avec le concours de l'Agence, l'Algérie a mis en place des centres de formation du personnel et d'entretien de matériel nucléaire. Ces centres mettent régulièrement en œuvre des programmes de formation, notamment à l'intention des États africains.

Cinquièmement, mon pays continue de faire des efforts considérables pour promouvoir la coopération technique entre les États africains dans le cadre de l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires. À cet égard, les quatre centres régionaux établis en Algérie dans le cadre de cet accord s'emploient à promouvoir la protection contre les rayonnements nucléaires et à améliorer la médecine nucléaire et la sécurité alimentaire.

L'Algérie attache la plus grande importance à la sûreté et à la sécurité nucléaires. Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par l'AIEA dans ce domaine, notamment parce que sa vaste expertise est essentielle à la mise en place d'un cadre international de sûreté et de sécurité nucléaires. L'Algérie réaffirme sa position fondée sur les principes, à savoir que c'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer la sûreté et la sécurité nucléaires sur leur territoire. Ma délégation souligne également que les mesures visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne doivent

pas entraver la coopération internationale en matière nucléaire ni restreindre les priorités du programme de coopération technique, telles que définies par l'Agence.

Au niveau national, l'Algérie s'emploie à renforcer l'infrastructure nationale de sûreté radiologique grâce à la mise en place d'un système de contrôle strict de l'utilisation de la technologie de rayonnements et à l'adoption de lois et règlements qui renforcent la prévention des risques nucléaires et radiologiques.

L'Algérie estime que le système de vérification de l'AIEA est un élément essentiel du régime multilatéral de dénucléarisation et de non-prolifération, et appelle à son universalisation. À cet égard, l'AIEA demeure le meilleur cadre juridique pour garantir le respect des engagements de non-prolifération nucléaire en faveur des États non dotés d'armes nucléaires, contractés au titre des accords de garanties généralisées.

Les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires garantissent aux États parties le droit de développer, de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce droit inaliénable ne saurait être remis en question pour quelque raison que ce soit, notamment pour des raisons liées à la sûreté et à la sécurité nucléaires.

En tant qu'État partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique – également connu sous le nom de Traité de Pelindaba – l'Algérie réaffirme son ferme attachement à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier, étant donné leur importance pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

Pour terminer, l'Algérie réitère ses préoccupations face aux obstacles qui empêchent la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, nous appelons tous les États à appuyer la conférence de négociation qui doit se tenir en 2019 en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette conférence serait concrètement un grand pas en avant pour garantir la sécurité, la stabilité et la paix dans cette région et dans le monde entier.

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, d'avoir présenté le rapport détaillé sur les activités menées par l'AIEA en 2017 (voir A/73/315).

La République argentine appuie les travaux de l'AIEA depuis sa création, et c'est dans cet esprit que notre pays s'est porté coauteur du projet de résolution relatif à ce rapport (A/73/L.19). La République argentine estime que l'AIEA joue un rôle fondamental dans la promotion des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, un rôle qui doit continuer d'être consolidé.

Il est impossible d'envisager un avenir placé sous le signe de la viabilité et de la durabilité énergétique sans la composante nucléaire qui fait partie du bouquet énergétique mondial. L'Argentine entend être un acteur qui compte dans ce processus en investissant dans la technologie pour produire de l'énergie nucléaire. Le secteur nucléaire argentin, qui suit une trajectoire internationale et développe les applications nucléaires pour les utilisations pacifiques et civiles, attache une importance capitale à l'application du système international de garanties. C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité que la mise en œuvre des garanties soit efficace et fondée sur une base technique solide afin de garantir son caractère non discriminatoire. L'efficacité du système de vérification des activités nucléaires mis en place par l'AIEA est fondamentale en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires, et il représente clairement le pilier central à partir duquel la communauté internationale oeuvre depuis des décennies pour éviter le détournement des matières et technologies nucléaires.

Néanmoins, l'Argentine estime qu'il est indispensable que ces mesures de vérification n'enfreignent pas le droit inaliénable des États de développer la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Elle réaffirme la nécessité que le régime de garanties et les garanties soient appliqués dans un climat de coopération et de dialogue. À cet égard, nous tenons à souligner une fois de plus l'Accord quadripartite de garanties conclu par l'Argentine avec le pays frère de la République fédérative du Brésil, l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'AIEA, qui définit et régit depuis 1991 les activités de coopération pour l'application des garanties nucléaires. La création de l'Agence a non seulement marqué un tournant dans notre relation avec le Brésil, en renforçant la confiance et en offrant des garanties crédibles quant à la nature exclusivement pacifique des activités nucléaires des deux pays, mais elle a également permis de franchir un palier au niveau régional en

consolidant l'idée d'une Amérique latine débarrassée des armes nucléaires.

L'attachement de l'Argentine aux normes les plus strictes de sécurité technologique nucléaire reste un des piliers de sa politique nucléaire. L'Autorité de réglementation nucléaire est l'organisme indépendant de réglementation technique désigné par la loi pour superviser ces activités, y compris la construction de réacteurs. Notre engagement dans ce domaine se manifeste également dans l'honneur qui nous a été accordé en 2015 de présider la Conférence diplomatique chargée d'examiner la proposition de modification de l'article 18 de la Convention sur la sûreté nucléaire. À cette occasion, nous avons adopté la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire, qui reflète la volonté de nombreux États de continuer à renforcer la sûreté technologique.

L'Argentine tient à souligner les progrès accomplis à la septième Conférence d'examen des parties à la Convention sur la sûreté nucléaire en 2017, et elle s'engage à continuer de travailler aux préparatifs de la huitième conférence prévue en 2020. Durant la Conférence de 2017 a eu lieu le premier examen par les pairs de la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Vienne sur la sûreté nucléaire. Je tiens également à souligner l'importance que revêt l'organisation en mai et juin prochains de la septième Conférence d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, qui verra la participation de près d'un millier de délégués et de 78 parties contractantes.

L'Argentine tient à exprimer sa reconnaissance et son appui aux travaux de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire. À cet égard, notre pays a souligné à maintes occasions le rôle central que joue l'AIEA dans l'organisation et le renforcement du dispositif de sécurité nucléaire, et elle l'exhorte à jouer un rôle plus actif dans ce domaine. Notre pays contribue aux travaux préparatoires de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra en février 2020, et participera à l'examen de la mise en œuvre de l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires en 2021. Nous estimons que ces initiatives réaffirment la responsabilité fondamentale et le rôle central de l'AIEA dans le renforcement et la coordination du dispositif international de sécurité nucléaire.

Nous souhaitons que l'AIEA continue de jouer son rôle de principale coordonnatrice des autres

organisations et initiatives dans ce domaine afin que les efforts en matière de sécurité nucléaire et de lutte contre le terrorisme nucléaire puissent converger de manière ordonnée et durable. Je tiens à souligner la nécessité d'appuyer les travaux de l'AIEA non seulement sur le plan politique, mais également sur le plan financier, car la sécurité nucléaire est clairement un domaine dans lequel les pays doivent joindre les actes à la parole.

De même, nous soulignons que les aspects relatifs à la sécurité nucléaire relèvent de la compétence souveraine de chaque État et que les progrès accomplis en matière de lutte contre les menaces terroristes doivent correspondre au risque réel auquel est confronté chaque pays. Sur cette base, nous soulignons la nécessité d'harmoniser les mesures à caractère contraignant et non contraignant afin d'avancer de manière harmonieuse, progressive et soutenue.

L'Argentine participe activement aux activités de formation dans la région et aspire à devenir un centre de liaison dans ce domaine. À cet égard, notre pays s'est proposé d'accueillir un certain nombre d'activités d'entraînement, d'éducation et de formation des ressources humaines organisées par l'AIEA dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Argentine continuera de travailler avec le Programme de coopération technique de l'AIEA, auquel elle propose son expérience et ses locaux pour la formation et le renforcement des capacités, dont ont déjà bénéficié des techniciens et des professionnels de notre région et du monde entier.

**M. Al Habib** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de son rapport (voir A/73/315).

Aujourd'hui, l'énergie nucléaire fait partie intégrante du développement socioéconomique de nos sociétés. En conséquence, tous les États, en particulier les pays en développement, doivent avoir accès librement et sans discrimination à tous les avantages que présente l'énergie nucléaire. De ce point de vue, l'Iran souligne l'extrême importance de la pleine réalisation du droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui englobe le droit inhérent de chaque État de développer un cycle complet du combustible nucléaire à des fins pacifiques. De même, les États ont le droit de participer dans toute la mesure possible à l'échange d'équipements et de matières nucléaires ainsi

que de renseignements scientifiques et techniques sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Ces droits inhérents sont également réaffirmés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En conséquence, les États parties développés sont tenus de contribuer au développement des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, en particulier dans les pays en développement. Dans ce contexte, l'article II du Statut de l'AIEA donne pour mandat à l'Agence de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier. Pour cette raison, l'Iran insiste sur l'importance des fonctions statutaires de l'Agence et sur la responsabilité première qui lui incombe d'aider les États Membres dans les domaines de la recherche et des applications pratiques de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Se félicitant des activités connexes de l'Agence, l'Iran insiste sur la nécessité d'améliorer encore ces activités en vue, notamment, de répondre aux attentes des pays en développement. Il y a lieu de veiller à ce que le Programme de coopération technique de l'Agence demeure ferme et durable grâce à des ressources financières et humaines suffisantes, garanties et prévisibles.

L'Iran insiste sur le fait que l'AIEA est la seule autorité compétente pour vérifier si un État respecte ses obligations découlant des accords de garanties. Pour ce qui est des fonctions de l'AIEA, il faut que toutes ses activités soient menées en pleine conformité avec les instruments juridiquement contraignants pertinents et en tenant compte des préoccupations et des intérêts des États Membres, en particulier s'agissant du strict respect du principe de confidentialité.

L'Iran est déterminé à continuer vigoureusement d'exercer son droit inaliénable de développer l'énergie nucléaire, notamment la mise au point du cycle complet du combustible nucléaire au niveau national à des fins pacifiques, qui est essentiel pour son développement socioéconomique. Toutes les accusations portées contre le programme nucléaire de l'Iran étaient infondées depuis le début; la crise a été fabriquée pour maintenir la pression sur l'Iran, une crise qui a toutefois pris fin avec la signature du Plan d'action global commun à l'issue d'efforts diplomatiques multilatéraux longs et intenses visant à régler une crise artificielle et à instaurer la confiance.

Selon l'AIEA, l'Iran est maintenant soumis au régime de vérification nucléaire le plus strict. De même que dans ses 12 rapports consécutifs, l'AIEA a confirmé

que l'Iran mettait pleinement en œuvre ses engagements au titre du Plan d'action global commun. Toutefois, en violation de ses engagements internationaux, l'actuelle Administration des États-Unis s'est retirée du Plan d'action global commun et a réimposé ses sanctions illégales à l'Iran. Les États-Unis continuent de violer systématiquement leurs engagements découlant du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015). Ils sont maintenant en train de forcer ouvertement d'autres pays à violer la résolution 2231 (2015) ou à encourir des sanctions. Toutes ces mesures illégales des États-Unis ont été rejetées par la communauté internationale, y compris par quasiment tous leurs amis et alliés. La politique des États-Unis à l'égard du Plan d'action global commun et de la résolution 2231 (2015) indique clairement que, même par le passé, ils n'étaient pas vraiment préoccupés par le programme nucléaire iranien. Ils ont carrément menti lorsqu'ils ont dit être préoccupés par le programme nucléaire de l'Iran. Il ne voulaient en fait que poursuivre leur animosité à l'égard de l'Iran.

Dans une déclaration faite le 2 novembre, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M<sup>me</sup> Federica Mogherini, et les Ministres des affaires étrangères et des finances de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, ont indiqué que le Plan d'action était un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération et de la diplomatie multilatérale – et qu'il était crucial pour la sécurité de l'Europe, de la région et du monde entier. C'est pourquoi, pour garantir la continuité d'un document aussi important que le Plan d'action, la communauté internationale doit rester vigilante et ne pas se laisser duper une fois de plus par les inventions des États-Unis, qui ne sont motivés que par leur hostilité envers l'Iran.

L'Iran est et restera pleinement attaché au Plan d'action, tant que tous les autres participants s'acquitteront eux aussi intégralement et en temps voulu de leur engagements. Le Plan d'action reconnaît à l'Iran le pouvoir discrétionnaire, si les sanctions qui ont été levées étaient rétablies, de cesser de respecter en totalité ou en partie ses engagements au titre de l'accord conclu. Les paragraphes 26 et 36 reflètent la compréhension commune, au moment des négociations, que tout rétablissement des sanctions donne à l'Iran le droit de réagir en cessant d'honorer en totalité ou en partie ses engagements au titre de l'accord.

La République islamique d'Iran a clairement fait comprendre à maintes reprises que le rétablissement des sanctions était une violation patente du Plan d'action global commun. L'Iran a demandé aux participants restants au Plan d'action global commun de tenir les États-Unis responsables des conséquences de leur acte de provocation dangereux, et indiqué que pour continuer de mettre en œuvre le Plan d'action global commun dans sa totalité, les autres participants au Plan doivent fournir des garanties objectives que l'Iran serait indemnisé sans condition via des mesures nationales, régionales et mondiales appropriées.

Les participants sont donc instamment priés de remplir de bonne foi tous leurs engagements. Cela est en fait dans l'intérêt des participants au Plan d'action et de la communauté internationale des États dans son ensemble. C'est pourquoi l'appui actuel à la pleine mise en œuvre du Plan par tous ses participants doit se poursuivre. De même, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et en appui au multilatéralisme, la communauté internationale a la responsabilité de préserver le Plan d'action global commun en rejetant les mesures unilatérales illégales des États-Unis.

**M. Trejo Blanco** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de la République d'El Salvador.

Je voudrais tout d'abord remercier le Directeur général, M. Yukiya Amano, de sa présentation du rapport (voir A/73/315) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur ses activités au cours de l'année 2017.

Le projet de résolution sur le rapport de l'AIEA, que l'Assemblée générale approuve chaque année, découle de l'accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence, signé en 1957. Le projet de résolution réaffirme le rôle incontournable que joue l'Agence en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement, ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires.

Ma délégation estime que cela nous donne l'occasion unique d'être informés des activités menées par l'Agence au cours de l'année couverte par le rapport, et est également une occasion pour les États Membres de continuer de s'impliquer dans les activités de l'Agence et

de les soutenir. Nous saluons les décisions adoptées par la Conférence générale de l'AIEA à sa soixante-deuxième session ordinaire, tenue du 17 au 21 septembre 2018.

À cet égard, mon pays reconnaît le droit inaliénable de toutes les Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tel qu'établi à l'article IV du Traité. Dans le même temps, nous réaffirmons notre obligation d'œuvrer en faveur d'un désarmement général et complet car c'est la seule garantie d'assurer la paix et la stabilité internationales.

Au niveau mondial, les pays doivent continuer de promouvoir l'utilisation des sciences et de la technologie nucléaires à des fins exclusivement pacifiques et éviter la prolifération des armes nucléaires, afin de continuer à contribuer au développement durable et à la paix mondiale. Mon pays est conscient des avantages de la technologie nucléaire pour les peuples du monde, non seulement dans le domaine de la production d'électricité, mais aussi dans différents autres, comme la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'environnement et la recherche, entre autres. D'où la ferme conviction d'El Salvador que, grâce à des efforts conjoints, à la coopération et à la création de synergies entre les pays aux fins de l'utilisation appropriée et pacifique de la technologie nucléaire, nous pourrions parvenir à des résultats excellents qui favorisent le développement scientifique, au bénéfice de nos populations.

El Salvador tient à souligner en particulier le rôle important du Programme d'action en faveur de la thérapie par la radiothérapie dans l'examen et le renforcement des capacités nationales de lutte contre le cancer. Nous espérons pouvoir coopérer de façon plus étroite à l'avenir en coopérant pour améliorer l'efficacité des services de médecine radiologique, en tant qu'élément d'un cadre intégré de lutte contre le cancer, et pour appuyer la formation de professionnels de la santé.

En conséquence, nous voudrions réaffirmer qu'il est indispensable que les pays conjuguent leurs efforts, de concert avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin que l'utilisation de l'énergie nucléaire serve à étendre la couverture sanitaire et la qualité des soins de santé, à augmenter la production et l'approvisionnement de denrées alimentaires, à prévenir et à réduire de manière plus efficace les incidences néfastes des changements climatiques et à mieux faire face aux catastrophes naturelles, entre autres aspects

hautement prioritaires pour mon pays, car ils contribuent à la réalisation d'un véritable développement humain.

El Salvador est reconnaissant de l'appui constant et inestimable de l'AIEA à la mise en œuvre et au renforcement des utilisations de l'énergie atomique dans les technologies et les sciences, ce qui a permis à mon pays de réaliser des avancées importantes dans de telles utilisations, et il espère donc continuer d'approfondir ses relations de coopération bilatérale avec l'AIEA, étant conscient de l'importante valeur ajoutée de cette dernière.

Nous élaborons actuellement le cadre programmatique national pour la période 2018-2023, afin de continuer de renforcer les relations de coopération entre El Salvador et l'AIEA, ce mécanisme facilitant l'alignement du travail de l'Agence sur les priorités du Gouvernement salvadorien. En outre, dans le but de contribuer aux efforts mondiaux visant à réaliser une sécurité physique nucléaire efficace et à assurer l'application efficiente des instruments internationaux, mon pays est heureux d'annoncer qu'il s'est joint au programme de la Base de données sur les incidents et les cas de trafic, un système qui a confirmé sa pertinence pour la détection d'incidents et pour leur prévention quand ils sont liés au trafic ou à l'utilisation malveillante de l'énergie nucléaire, afin de soutenir et de garantir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer notre attachement résolu à continuer de travailler en coopération avec l'Agence, et nous exhortons les États Membres à continuer d'appuyer les activités de l'AIEA.

**M. Hassan** (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte se félicite que l'Assemblée générale soit sur le point d'adopter par consensus le projet de résolution A/73/L.19, dont elle est coauteur, sur le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (voir A/73/315). Nous saluons les efforts faits par le Directeur général de l'Agence pour rédiger le rapport et par la délégation jordanienne pour élaborer et déposer le projet de résolution.

En tant que l'un des États fondateurs de l'AIEA, l'Égypte a été l'un des tout premiers pays à utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques, et elle construit actuellement un réacteur nucléaire. En conséquence, nous accordons une grande importance aux activités de l'Agence dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et dans celui de la promotion de

la coopération internationale et de l'appui technique, ainsi que celui des garanties, de la vérification, de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Nous soutenons les efforts de l'Agence et les activités de son secrétariat dans tous ces domaines, sous la direction du Directeur général, en particulier au moment où nous préparons la mise en service de notre première centrale nationale de production d'électricité grâce à l'énergie nucléaire.

L'Égypte demande une fois encore un accroissement des efforts visant à doter l'Agence des ressources financières et humaines dont elle a besoin pour mener à bien ses tâches en matière de coopération technique et pour réaliser un équilibre entre ses trois piliers, conformément à son Statut et à sa raison d'être. Un appui approprié à l'Agence assurerait également la continuité et la stabilité de ses activités de promotion de toutes les formes d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, en particulier dans les pays en développement, tout en prenant en compte le fait que l'utilisation pacifique de l'énergie atomique sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations est un droit inaliénable.

Dans le même ordre d'idées, l'Égypte s'efforce d'assurer le succès de la réunion ministérielle sur les sciences et technologies nucléaires qui doit avoir lieu à Vienne en novembre. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Égypte s'attache également à appuyer les activités de l'Agence dans les domaines de la coopération technique et de la sûreté et de la sécurité nucléaires, tout en accordant l'attention nécessaire au rôle de l'Agence en matière de développement et aux intérêts des États d'Afrique et du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Égypte réaffirme que l'AIEA est la seule entité ayant un mandat international pour publier des rapports de vérification sur le respect par les États des obligations relatives au régime de non-prolifération des armes nucléaires. En outre, conformément au Statut de l'AIEA, l'Agence joue aussi un rôle vital dans la dynamisation des efforts de dénucléarisation, en vérifiant le démantèlement des armes nucléaires, et elle assume donc un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et dans la mise en œuvre de toutes les obligations énoncées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier à l'article VI.

L'Égypte accorde une grande importance aux activités de l'Agence dans l'application des garanties et dans la vérification impartiale et indépendante du non-détournement des matières nucléaires devant avoir des

utilisations exclusivement pacifiques, conformément à l'accord de garanties généralisées, qui constitue la base juridique de cet aspect de l'action de l'Agence, en vertu du Traité sur la non-prolifération. Pour la réalisation complète de ces objectifs, l'accord doit être universellement adopté. Nous soulignons également que le renforcement du système de garanties de l'Agence ne doit pas entraîner d'engagement au-delà des obligations contractuelles prévues par le Traité. En fait, l'application de garanties au niveau de l'État nécessite le consentement du pays intéressé, et non de simples consultations avec lui.

Enfin, l'Égypte attend avec intérêt la mise en œuvre par l'Agence du mandat prévu dans la résolution adoptée récemment par la Conférence générale sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient (GC(62)/RES/12), qui ferait du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous attendons aussi avec intérêt les mesures pertinentes devant être prises pour mettre en œuvre la résolution, compte tenu du fait nouveau important intervenu en Première Commission à sa présente session, à savoir l'adoption d'un projet de décision demandant au Secrétaire général de convoquer une conférence sur cette question en 2019 (A/C.1/73/L.22/Rev.1).

**M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba reconnaît et appuie l'importante contribution de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à la paix et au développement durable, ainsi que les avancées obtenues pendant la période la plus récente. La réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire a été et continuera d'être la priorité absolue dans le domaine du désarmement.

Nous saluons la contribution de l'application du système de vérification de l'AIEA dans le cadre des garanties, qui est essentiel pour certifier le caractère pacifique des programmes d'énergie nucléaire. De même, nous nous félicitons des contributions indispensables et considérables de l'AIEA à la promotion et au développement de l'application des technologies nucléaires dans des domaines clefs de l'économie et de la société, tels que la santé humaine – en accordant une attention particulière au programme de lutte contre le cancer –, la sécurité alimentaire, l'agriculture et la protection de l'environnement.

En 2017, dans le domaine de la coopération technique, notre pays a atteint un taux d'exécution de 96,5% des projets mis en œuvre avec l'Agence, et

il a participé à 50 projets régionaux. Dix-neuf cours de formation ont été assurés grâce à des bourses et des visites scientifiques, et nous avons participé à 55 cours et à 49 réunions techniques. Pendant la période écoulée, 90 missions d'experts ont été effectuées dans différents pays. Notre pays a accueilli des boursiers et des visiteurs scientifiques étrangers, conformément aux programmes prévus. Au total, Cuba a accueilli six événements régionaux.

Nous avons la volonté de continuer de coopérer avec les pays en développement, en partageant les résultats et les expériences que nous avons acquis pendant toutes les années de coopération technique avec l'AIEA. Étant donné l'importance de continuer à soutenir le développement et la promotion des applications nucléaires et de la coopération technique dans les pays en développement et d'aider au transfert de technologie vers ces pays, l'Agence doit redoubler d'efforts pour accroître les ressources du Programme de coopération technique, en se fixant pour axe principal le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Notre pays appuie fermement le droit inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans aucune discrimination ni condition. Cuba réitère son rejet de toute limitation ou restriction des exportations vers les pays en développement de matières, de matériel et de technologies nucléaires devant être utilisés à des fins pacifiques, et réclame leur suppression immédiate.

Nous rejetons la décision du Gouvernement des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun et de réimposer des sanctions unilatérales contre l'Iran. Cette décision est injustifiée, elle est contraire au droit international, elle contrevient aux normes de coexistence entre les États et, de ce fait, pourrait avoir de graves conséquences sur la stabilité et la sécurité, nous éloignant d'autant plus de l'objectif de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Nous réaffirmons notre appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. À cet égard, nous regrettons vivement que la conférence prévue à cet effet n'ait pas encore eu lieu et appuyons l'initiative de la Ligue des États arabes de tenir une conférence au plus tard en juin 2019 pour entamer des négociations sur un traité juridiquement contraignant sur cette question.

L'année dernière, la République de Cuba a déposé auprès du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique son instrument de ratification de la Convention sur la sûreté nucléaire et son instrument d'adhésion à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Cela témoigne de l'engagement incontestable de notre pays envers la sûreté nucléaire. La gestion efficace de la sécurité physique nucléaire n'admet ni exclusion ni sélectivité. L'AIEA est le cadre pour l'adoption de normes internationales en matière de sécurité physique, lesquelles doivent être le fruit de négociations multilatérales transparentes et inclusives, avec la participation de tous les États.

L'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires doit favoriser une meilleure protection des installations et matières nucléaires et faciliter la coopération entre les États parties afin de prévenir et de combattre la criminalité liée à l'utilisation de matières radioactives et nucléaires, tout en confirmant le principe de l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La possibilité d'une attaque terroriste perpétrée à l'aide de matières nucléaires ne peut pas être éliminée par une approche sélective qui se limiterait à la prolifération horizontale sans tenir compte de la prolifération verticale et du désarmement.

Enfin, nous félicitons l'AIEA de son travail et de sa contribution exceptionnelle à des questions aussi importantes que les changements climatiques, la lutte contre la désertification et la sécheresse, la sécurité alimentaire et le traitement des maladies, ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

**M. Fadhil (Iraq) (*parle en arabe*) :** Ma délégation voudrait tout d'abord remercier M. Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence, qui décrit ses réalisations et ses activités en 2017 (voir A/73/315). Nous remercions également très sincèrement la délégation du Royaume hachémite de Jordanie, en sa qualité de Président du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, d'avoir facilité la rédaction du projet de résolution dont nous sommes saisis (A/73/L.19).

L'Iraq insiste sur l'importance primordiale que revêtent les activités de l'Agence pour fournir une coopération technique aux pays en développement, dont le mien. Lorsque nous utilisons la technologie nucléaire

dans des domaines tels que la santé, l'agriculture, l'alimentation, les ressources en eau, les isotopes radioactifs et la technologie des rayonnements, nous bénéficions des programmes créés par l'AIEA.

La promotion de la technologie nucléaire et son transfert est une des activités principales menées dans le cadre du Programme de coopération technique de l'AIEA, conformément à son statut, afin de contribuer aux progrès socioéconomiques durables des pays en développement. Ce programme relève de la responsabilité conjointe de l'Agence et de ses États membres, et il est mis en œuvre en fonction des besoins et des exigences de ses membres. Des efforts concertés sont nécessaires afin d'en assurer le succès, et il doit être doté de ressources suffisantes, garanties et proportionnelles à celles qui sont allouées aux autres activités de l'Agence, conformément à son statut.

Au niveau national, malgré les énormes défis auxquels il a dû faire face, mon gouvernement a enregistré de grands succès dans la lutte contre le terrorisme, le plus récent étant la libération de la province de Ninive que nous avons débarrassée des bandes terroristes de Daech. Tout en faisant face à ces défis, l'Iraq a ratifié la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et adopté les mesures nécessaires pour appliquer ces conventions par l'intermédiaire de comités spécialisés créés à cet effet.

Mon gouvernement s'emploie résolument à éliminer les déchets nucléaires et à relever d'autres défis grâce à une coordination directe avec l'AIEA et à une coopération technique adaptée. Ces tâches sont accomplies entièrement à l'initiative de l'Iraq et sur la base des politiques nationales adoptées par notre gouvernement en matière de gestion des déchets radioactifs provenant du démantèlement de sites nucléaires précédemment détruits, ainsi que d'installations médicales, industrielles et pétrolières.

En ce qui concerne les questions d'organisation liées aux activités nucléaires et radioactives, mon gouvernement a fait d'importants progrès, notamment en adoptant la loi no 43, promulguée en 2016, qui a porté création d'une commission de l'énergie atomique en Iraq. Nous sommes en train de prendre les mesures nécessaires pour que cette commission puisse commencer ses activités.

Mon gouvernement estime que la création d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive est l'une des mesures fondamentales à prendre pour assurer la sécurité et la stabilité de la région. Toutefois, l'évolution récente de la situation, qui est à la fois délicate et dangereuse, au niveau international en général, et au Moyen-Orient en particulier, impose à la communauté internationale une responsabilité conjointe qui exige des efforts concertés en vue de la création d'une telle zone.

C'est pourquoi ma délégation souligne une fois de plus le rôle vital que doivent jouer l'ONU et les trois États dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en convoquant dès que possible une conférence en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et au Plan d'action présenté dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010. En outre, cette année, la Première Commission a adopté un projet de décision (A/C.1/73/L.22/Rev.1), dont le texte a été présenté par la Ligue des États arabes, demandant au Secrétaire général d'inviter les pays de la région, les trois auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient responsables de son application et les autres organisations internationales compétentes à participer à une conférence pour négocier un traité établissant une zone exempte d'armes de destruction massive et nucléaires en 2019.

L'Iraq estime que l'entité israélienne doit entamer son processus de dénucléarisation et adhérer au TNP en tant qu'État non nucléaire. Ses installations nucléaires doivent être soumises à l'Accord de garanties généralisées de l'AIEA. Il s'agit là d'une mesure urgente et extrêmement importante si nous voulons créer une telle zone.

Pour terminer, ma délégation réaffirme que tous les États, en particulier les États en développement, ont le droit inaliénable de développer des programmes nucléaires à des fins pacifiques. Ces programmes peuvent permettre à ces États de se développer sans entrave, en contournant les monopoles de certains États qui pourraient imposer, au niveau international, des conditions contraignantes portant préjudice à leurs intérêts.

**M. Syrymbet** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) :  
Au nom de la délégation kazakhe, je tiens à remercier sincèrement M. Yukiya Amano, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA),

d'avoir présenté le soixante-deuxième rapport de l'Agence pour l'année civile 2017 (voir A/73/315). Ce rapport reflète la politique équilibrée et efficace suivie par l'Agence dans l'exécution de ses principaux mandats en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, de prévention de la prolifération des armes nucléaires et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Kazakhstan appuie pleinement les activités de l'Agence visant à promouvoir le transfert et la mise au point de technologies liées aux applications nucléaires pacifiques. Ces dernières années, notre pays a versé plus d'un million de dollars aux fonds pertinents de l'Agence. Nous avons l'intention de renforcer notre coopération technique avec l'AIEA en ce qui concerne ses programmes en cours et ses nouvelles explorations et innovations.

Le Kazakhstan se félicite des activités de l'Agence relatives à la mise en œuvre des garanties. Nous estimons que le système de l'Agence est l'instrument le plus efficace pour appuyer le régime de non-prolifération des armes nucléaires. Le Kazakhstan est favorable à la préservation et à la poursuite de la mise en œuvre sans faille du Plan d'action global commun. Nous félicitons l'AIEA d'avoir poursuivi ses travaux de vérification de la mise en œuvre du Plan d'action.

Nous avons appuyé sans réserve le projet de l'Agence visant à créer une banque d'uranium faiblement enrichi. L'inauguration de la Banque d'uranium faiblement enrichi de l'AIEA au Kazakhstan, l'an dernier, est pour nous une source de fierté. Nous sommes convaincus que cette banque apportera une contribution importante au développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et permettra ainsi de renforcer la sécurité nucléaire mondiale.

Chaque année, le Kazakhstan se porte coauteur du projet de résolution sur le rapport de l'AIEA et par conséquent, nous appuyons le projet de résolution A/73/L.19, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Compte tenu de notre profonde conviction et de notre ferme engagement, c'est pour nous un vrai plaisir que d'appuyer le rôle important que joue l'Agence en vue de l'exécution de son mandat, qui consiste à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à faire progresser le régime de non-prolifération nucléaire.

**M. Bin Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh prend acte du rapport (voir A/73/315) de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

et remercie le Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, de la compétence avec laquelle il dirige l'Agence.

Au cours de la période considérée, au niveau national, nous avons lancé les travaux de construction de la centrale nucléaire de Rooppur, la première du genre au Bangladesh, dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération conclus avec la Fédération de Russie. Après la délivrance d'un permis de conception et de construction par l'autorité de réglementation de l'énergie atomique du Bangladesh, la première pierre de l'Unité 1 et de l'Unité 2 de la centrale a été posée, respectivement le 30 novembre 2017 et le 14 juillet 2018. En outre, les autorités compétentes du Bangladesh mettent en œuvre le plan d'action intégré pour les infrastructures nationales élaboré avec l'appui de l'AIEA, conformément à ses directives. Les activités de recrutement et de formation du personnel nécessaire à l'exploitation et à l'entretien en toute sécurité de la centrale nucléaire ont déjà commencé.

Le Bangladesh réaffirme sa pleine confiance dans le rôle directeur que joue l'AIEA dans la coordination des efforts internationaux visant à renforcer la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires dans le monde s'agissant de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le Bangladesh souligne l'importance des efforts que l'Agence continue de déployer pour aider les États Membres à partager les connaissances, les compétences, les technologies et les informations sur tous les aspects de la sûreté nucléaire. Nous saluons le travail accompli par l'Agence pour maintenir, renforcer et promouvoir la sûreté nucléaire, la radioprotection, le transport et la sûreté des déchets, ainsi que la préparation et les interventions en cas d'urgence dans le monde entier.

Nous attachons une grande importance aux efforts que déploie actuellement l'Agence pour aider les États Membres, à leur demande, à mettre en place et à renforcer leurs capacités dans le domaine de la sécurité nucléaire, notamment en appuyant la mise en place d'une infrastructure nationale efficace, durable et complète en la matière. Le Bangladesh souscrit à l'opinion selon laquelle c'est à l'État concerné qu'incombe entièrement la responsabilité de la sécurité nucléaire sur son territoire. Nous soulignons également que les considérations relatives à la sécurité nucléaire ne doivent pas entraver l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, ni porter atteinte à la coopération internationale dans ce domaine.

Les travaux de l'Agence dans le domaine de l'énergie et des applications nucléaires continuent de mettre en relief la nécessité d'intensifier les efforts en matière de transfert et de partage de la technologie et des connaissances nucléaires en faveur des pays en développement. Dans ce contexte, nous rappelons la signature, en septembre, de notre programme-cadre national pour 2018-2023 avec le Département de coopération technique de l'Agence. Ce programme-cadre porte notamment sur l'appui à une étude sur l'utilisation des techniques nucléaires pour lutter contre l'érosion des berges au Bangladesh, qui s'accélère déjà en raison des changements climatiques. Nous exhortons l'AIEA à continuer d'appuyer les efforts que nous déployons pour développer l'enseignement et les capacités de recherche dans le domaine des sciences nucléaires, promouvoir la recherche médicale sur la cancérothérapie et le traitement médical de certaines maladies, augmenter la production alimentaire, assurer la sécurité sanitaire des aliments, améliorer l'environnement et développer les variétés de cultures irradiées.

Le Bangladesh a participé activement à la soixante deuxième session de la Conférence générale de l'AIEA en septembre. Nous sommes favorables à la poursuite des tâches confiées à l'AIEA au titre du Plan d'action global commun sur la question du programme nucléaire de la République islamique d'Iran. Nous appuyons également l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient, notamment en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. Nous prenons note de l'adoption, sans vote, de la résolution sur l'application de l'Accord conclu entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Pour terminer, le Bangladesh remercie la Jordanie d'avoir coordonné le processus visant à l'adoption du projet de résolution sur le rapport de l'AIEA (A/73/L.19).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 92 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/72/L.19, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que depuis le dépôt du

projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document A/72/L.19, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : l'Albanie, l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Australie, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Brunéi Darussalam, le Chili, Chypre, le Costa Rica, El Salvador, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Guatemala, la Guinée équatoriale, la Lituanie, la Malaisie, Malte, le Maroc, le Mexique, la Mongolie, le Monténégro, l'Ouzbékistan, les Philippines, la République dominicaine, la République tchèque, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie, la Slovaquie, le Soudan, la Suède, le Tadjikistan, la Turquie et l'Ukraine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/73/L.19?

*Le projet de résolution A/73/L.19 est adopté (résolution 73/9).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La performance de l'observateur de l'Union européenne (UE) confirme une fois de plus nos doutes et ceux que ressentent de nombreux États Membres en ce qui concerne la résolution 65/276, qui a été déposée et adoptée il y a plusieurs années en vue d'accorder le statut d'observateur à l'UE et de lui donner le droit de prendre la parole à l'ONU. Il nous semble que l'adoption par les États Membres de cette résolution était une énorme erreur.

Les États membres de l'UE sont responsables de deux guerres mondiales qui ont fait près de 100 millions de morts et détruit le monde à l'époque où elles ont eu lieu. L'UE jouit du statut d'observateur à l'ONU, et nous l'appelons à ne pas faire concurrence à l'ONU en décernant des prix et en imposant des sanctions aux États Membres. L'UE n'est qu'une simple observatrice ici, et le représentant de l'UE doit retenir cette leçon et avoir conscience de ses propres limites.

Il est honteux pour l'Assemblée générale que le représentant de l'UE critique certains États dans sa déclaration et lance des accusations directes à leur

encontre. La substance de sa déclaration confirme que l'UE se fait l'avocat du diable. Dans sa déclaration, il ne critique même pas l'entité israélienne, qui représente le réel danger – et peut-être le seul danger dans notre région et dans le monde – car elle possède un immense arsenal d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que leurs vecteurs, dont la portée pourrait dépasser notre région sans que soit exercé un contrôle international. Il existe une raison évidente pour laquelle l'UE ne dénonce pas la possession par Israël d'armes nucléaires. Cette raison est que certains pays de l'UE fournissent à Israël des réacteurs nucléaires, de l'eau lourde, des technologies nucléaires et des sous-marins capables de lancer des armes nucléaires, ainsi que d'autres vecteurs.

L'UE devrait être la dernière à soulever la question de la non-prolifération, en particulier compte tenu du fait que quatre de ses États membres et un autre État qui veut y adhérer propagent les armes nucléaires sur leurs territoires, en grave violation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De nombreux pays de l'UE violent clairement leurs obligations en vertu du TNP et d'autres conventions de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la simple raison qu'ils coopèrent avec Israël afin de renforcer

ses capacités militaires, en particulier les capacités de son programme nucléaire militaire et ses programmes relatifs à d'autres armes de destruction massive. Ces pays fournissent également à Israël des compétences, du matériel et des technologies, et ils l'aident à fabriquer, à se procurer et à mettre au point des armes nucléaires.

Si l'UE était honnête lorsqu'elle déclare appuyer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, ses États membres auraient voté pour le projet de décision de la Première Commission (A/C.1/73/L.22/Rev.1), qui a récemment été adopté et qui appelle à convoquer en 2019 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Cependant, les pays de l'UE n'ont pas appuyé la convocation de cette conférence, ce qui prouve l'hypocrisie de la déclaration de l'UE et la maladresse de ses politiques.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 92 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 12 h 40.*